

PARLEMENTAIRES

INFORMATIONS

52e législature



Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

Informations Parlementaires est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

Informations Parlementaires est adressé à toute personne qui en fait la demande.

Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€) par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

tél : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

fax : 02/549.83.02

E-mail : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

impression : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique
B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTE 3

COMMISSIONS

Réunions de commissions 7

SÉANCE PLÉNIÈRE

Projets de loi 27

Questions orales 29

Comité parlementaire chargé du suivi
législatif 32

Assemblée parlementaire Conseil de
l'Europe et assemblée de l'Union de
l'Europe occidentale 32

Cour des comptes – Nomination du
président de la Chambre néerlandaise 33

Votes nominatifs sur les motions 33

PERSONALIA 35

RELATIONS INTERNATIONALES 37

COMMUNIQUÉS DE PRESSE 43

PUBLICATIONS 45

CONSEIL DES MINISTRES 47

ANNEXES

Projets de loi, propositions et rapports
de commission 57

Cour des comptes 59

Assemblées parlementaires internationales 61

ADDENDA 67

Agenda des séances plénières
et des réunions de commissions 69

Tableau d'avancement des travaux législatifs



SEMAINE DU 9 NOVEMBRE AU 13 NOVEMBRE 2009



ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTENCE

MERCREDI 21 OCTOBRE 2009

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Le mercredi 21 octobre 2009, M. Patrick Dewael, président de la Chambre des représentants, a reçu en audience M. Laurent Mosar, président de la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg.

L'entrevue a débuté par un échange de vues sur *la crise économique* en général et sur la crise dans le secteur bancaire en particulier.

Les deux présidents se sont dits satisfaits, par ailleurs, du fonctionnement du *Benelux* en tant qu'organisation. Ils ont souligné le rôle de pionnier joué par les institutions du Benelux en ce qui concerne l'unification européenne et les possibilités offertes par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne pour redynamiser cette organisation.

À la demande de M. Mosar, M. Dewael explique comment l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne est préparée à la Chambre. Il se réfère en



premier lieu au projet d'accord de coopération interparlementaire tendant à la mise en œuvre du Protocole sur l'application de la *procédure de subsidiarité* en Belgique, qui a été paraphé le 19 décembre 2005. Une cellule d'analyse européenne a été mise sur pied à la Chambre. Elle examine systématiquement toutes les propositions de la Commission européenne et, le cas échéant, elle formulera des projets d'avis de subsidiarité qui seront communiqués à la Commission européenne. M. Mosar suggère dans ce contexte de mettre en place une coopération plus étroite avec les Pays-Bas et le Luxembourg pour développer des positions communes.



Le président de la Chambre acquiesce à cette proposition pour autant qu'il s'agisse d'une concertation informelle, qui n'alourdit pas la procédure prévue dans le traité de Lisbonne. Enfin, le président Dewael suggère l'organisation d'une *rencontre* entre ses *collègues néerlandais et luxembourgeois et des membres du Parlement Benelux* pour échanger des points de vue sur le traité de Lisbonne, d'une part, et sur une nouvelle dynamique pour le Parlement Benelux, d'autre part.

JEUDI 22 OCTOBRE 2009

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

Le jeudi 22 octobre 2009, Son Excellence Monsieur Pierre Nkurunziza, président de République du Burundi a été reçu par le Président de la Chambre des Représentants, Monsieur Patrick Dewael et le Président du Sénat, Monsieur Armand De Decker.

Le Président du Burundi était notamment accompagné de :

- S.E. Monsieur. Laurent Kavakure, ambassadeur du Burundi à Bruxelles
- S.E. Madame Annonciata Sendazirasa, ministre de la Fonction Publique et de la Sécurité Nationale
- S.E. Monsieur Emmanuel Gikoro, ministre de la Santé

Étaient également présents lors de l'entretien qui eu lieu dans les salons de la Présidence de la Chambre :

- Madame Mia De Schamphelaere, vice-présidente de la Chambre des Représentants
- Monsieur Jozef Smets, ambassadeur de Belgique à Bujumbura
- Monsieur Luc Blondeel, greffier du Sénat
- Madame Emma De Prins, greffière de la Chambre des Représentants

Le bref entretien a essentiellement porté sur les thèmes suivants : l'aide bilatérale de la Belgique, le processus de paix et la réconciliation nationale, la tenue des élections générales en 2010 et l'amélioration de la « bonne gouvernance ».

Le Président de la République s'est ensuite rendu au péristyle pour le vernissage de l'exposition de photos intitulée « Burundi : 15 ans d'hiver ... Et enfin, le printemps », exposition de l'Asbl IRIBA sur la construction du centre pour jeune « Icibare » à Ngozi au Nord du Burundi. Des discours y furent prononcés par Messieurs Patrick Dewael et Armand De Decker. Ensuite, le Président du Burundi et les Présidents de la Chambre et du Sénat furent invités à suivre une visite commentée de l'exposition par Monsieur Philippe Samyn, architecte du projet Icibare et Monsieur Becky-Claude Ntauga, directeur Iriba Belgique.

Allocution du Président de la Chambre, M. Patrick Dewael

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,
Chers jeunes,

Pour la cinquième fois, l'asbl Iriba a demandé au Parlement fédéral d'accueillir une exposition de photographies sur un projet d'échange et de coopération.

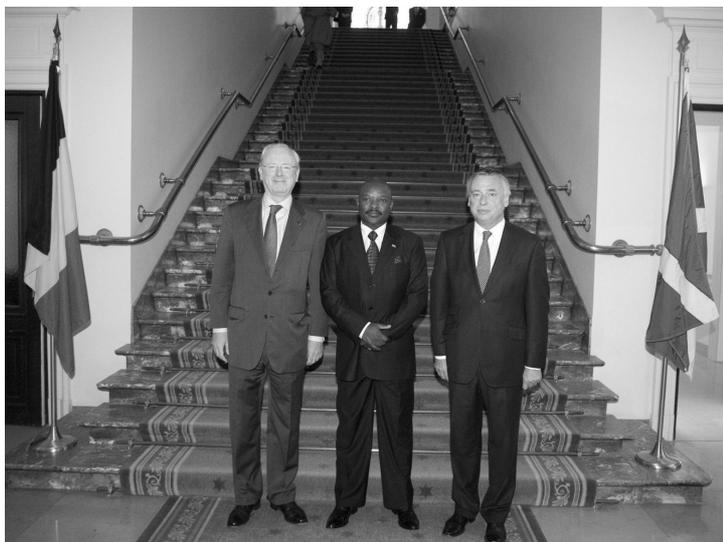


Tout comme les fois précédentes, nous avons accepté de collaborer avec joie. Ce vernissage-ci ne ressemble toutefois pas aux précédents. Nous avons l'honneur d'avoir parmi nous Son Excellence Monsieur Pierre Nkurunziza, Président du Burundi.

De tout cœur, monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue et je profite de cette occasion pour vous féliciter pour l'initiative prise par vos compatriotes. Au fil des années, nous avons pu observer l'activité croissante de l'asbl Iriba, et cette année, grâce au lancement du plan quinquennal, nous avons pu observer de réelles perspectives pour l'avenir. Vous pouvez en être fier, Monsieur le Président. Cette initiative témoigne d'un réel talent d'organisation, de la volonté et la capacité de collaborer au-delà des frontières culturelles et linguistiques, de la volonté des jeunes de s'investir bénévolement. Elle témoigne aussi et surtout de la confiance en l'homme et en l'avenir.

Cette confiance en l'avenir se ressent dans chaque détail de cette initiative. L'affiche de l'exposition nous montre le continent africain coloré de tons jaunes, oranges, roses, verts, tous vifs et printaniers. « 15 ans d'hiver... et enfin, le printemps », tel est le titre choisi pour cette exposition de photographies. Un nouveau départ, après un hiver beaucoup trop long. Un esprit positif est ouvertement mis en avant !

Cet esprit positif semble être contagieux. Chaque année, Iriba parvient à enthousiasmer des jeunes pour son projet. Cette année, cinquante jeunes de cinq pays se sont rassemblés. Oui, trois continents se sont rencontrés ! Je suis, à chaque fois, agréablement surpris que tant de jeunes belges, français et canadiens choisissent volontairement de travailler durant leurs vacances, dans des conditions matérielles qui ne sont pas toujours optimales. Ils pourraient opter pour des vacances tranquilles dans un lieu touristique confortable. Savoir que chaque année, tant de jeunes préfèrent cette collaboration à leur intérêt personnel me réjouit. Ces jeunes ont pris conscience que, dans un monde globalisé, s'investir dans des contacts internationaux est primordial.



L'ambition croissante d'Iriba est palpable: son plan quinquennal témoigne de sa confiance en elle. J'ai pu prendre connaissance du plan d'action qui présente la construction d'un centre pour les jeunes, d'une salle de spectacle, d'une auberge de jeunesse ainsi que l'aménagement de terrains de sport. Iriba investit depuis cette année dans l'équipement pour la jeunesse et nous savons tous, nous le constatons également en Belgique, à quel point cela est crucial. Lorsque les jeunes peuvent occuper une place au sein de la société, ils prennent confiance en eux et se réjouissent de devenir acteur de leur futur.

Le projet se réalise en collaboration avec les jeunes de Ngozi même, voilà un autre point fort du projet Iriba. La plupart des jeunes burundais qui participaient étaient des locaux. Plus tard, ce sera donc LEUR centre de jeunesse. Le principe de faire le plus possible appel à la compétence et à la main d'œuvre locale est primordial. Dans le passé, les autorités ont parfois péché contre ce principe. Iriba heureusement ne commet pas cette erreur.



Je souhaite enfin m'associer aux paroles du Président du Sénat. Des liens étroits ont toujours existé entre le Burundi et la Belgique. Ce n'est pas un hasard si en ce moment, un projet de coopération entre nos deux parlements est en cours. C'est un réel plaisir pour les experts de la Chambre de travailler avec le parlement burundais. Dans ce même état d'esprit, nous accueillons avec plaisir cette exposition.

Au nom de la Chambre des représentants je souhaite aux initiateurs, aux jeunes qui donnent corps au projet et à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, y ont participé tout le succès qu'ils méritent. »



COMMISSIONS

“Fraude fiscale”

GROUPE DE TRAVAIL “FRAUDE FISCALE”

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **LUNDI 9 NOVEMBRE 2009**

1. Exposé du Secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances et du Secrétaire d'Etat à la coordination de la Lutte contre la fraude, adjoint au Premier ministre, et Secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Justice, sur les mesures anti-fraude, décidées lors du conclave budgétaire.

- Mme Marie Arena et MM. Christian Brotcorne, Jenne De Potter, Georges Gilkinet, Hagen Goyvaerts, Olivier Hamal et Dirk Van der Maelen ont posé des questions.

2. Rapport des 4 experts notamment sur la Charte du Contribuable.

- Echange de vues avec le Secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances.

- Mme Marie Arena et MM. Christian Brotcorne, Jenne De Potter, Georges Gilkinet et Dirk Van der Maelen ont posé des questions.

3. Liste des propositions de loi susceptibles d'être transmises pour avis au Conseil d'Etat.

- Le président demandera au Président de la Chambre de demander l'avis du Conseil d'Etat sur les propositions de loi n°s 1346, 1348, 1669, 1817, 1980, 2205, 2210 et 2216.

4. Ordre des travaux.

Prochaine réunion : vendredi 20 novembre 2009.

Affaires sociales

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : M. Yvan Mayeur

➤ **MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

1. Rapport d'évaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité 2008.



Continuation de la discussion (recommandations). (Rapporteurs : Mme Maggie De Block et M. Georges Gilkinet).

- Ont pris la parole : Mmes Martine De Maght, Valérie De Bue, Ingrid Claes, Carine Lecomte, Camille Dieu et Isabelle Tasiaux-De Neys et MM. Stefaan Vercamer, Yvan Mayeur, Mathias De Clercq, Hans Bonte et Georges Gilkinet.

2. Question de M. Stefaan Vercamer à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "l'avis du CNT (n°1690) à propos du 'congé pour assister ou soigner un enfant hospitalisé qui souffre d'une maladie grave'" (n° 14224).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

3. Question de Mme Meyrem Almaci à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "les discriminations dans le secteur du travail intérimaire" (n° 14241).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

4. Questions jointes :

- Question de Mme Valérie De Bue à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi" (n° 14649).

- Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "l'accompagnement des demandeurs d'emploi" (n° 16218).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

5. Question de Mme Valérie De Bue à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "le télétravail" (n° 15135).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

6. Question de Mme Martine De Maght à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "les chômeurs abusivement enregistrés" (n° 15312).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

7. Question de Mme Sofie Staelraeve à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "l'absence de modalités d'exécution relatives à la certification des coordinateurs de sécurité sur les chantiers temporaires ou mobiles" (n° 15507).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

8. Question de M. Dirk Van der Maelen à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "les assurances de groupe" (n° 15602).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.



9. Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "l'application des dispositions réglant le travail du dimanche dans les entreprises ressortissant de la commission paritaire 311" (n° 15631).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

10. Question de Mme Valérie De Bue à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "les mesures proposées dans le cadre du budget et la position du ministre flamand compétent" (n° 16020).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

11. Questions jointes :

- Question de M. Jenne De Potter à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "le jugement de la Cour européenne concernant l'indemnité de préavis pour des travailleurs en congé parental à temps partiel" (n° 16027).

- Question de M. Georges Gilkinet à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "l'indemnité de licenciement de travailleurs en interruption de carrière" (n° 16304).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

12. Question de Mme Magda Raemaekers à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "le fossé grandissant entre les hommes et les femmes dans notre pays" (n° 16105).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

13. Question de Mme Meryame Kitir à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "l'approche du gouvernement concernant la non-déclaration du nombre réel d'accidents de travail" (n° 16123).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

14. Question de M. Georges Gilkinet à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "une circulaire interprétative relative à la notion de division d'entreprise" (n° 16302).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

15. Question de M. Georges Gilkinet à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "les accidents de travail dans certaines entreprises" (n° 16305).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.



16. Question de M. Stefaan Vercamer à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "le non-fonctionnement de la commission paritaire pour les sociétés de logement social" (n° 16325).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

17. Question de M. Stefaan Vercamer à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "les économies prévues des ALE et des entreprises de titres-services *sui generis* auprès des ALE" (n° 16351).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

18. Question de M. Stefaan Vercamer à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "l'absence de l'arrêté royal promis sur les titres-services sociaux" (n° 16352).

- La vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances a répondu.

Prochaine reunion : mardi 17 novembre 2009.

Economie

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Bart Laeremans

➤ **MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

1. Proposition de loi (Katrien Partyka, Joseph George, Sofie Staelraeve, David Clarinval, Servais Verherstraeten, Willem-Frederik Schiltz, Cathy Plasman) modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les assurances de solde restant dû pour les personnes présentant un risque sanitaire accru, n°s 1977/1 à 7. (Clôture et votes). (Rapporteur : Mme Karine Lalieux).

Amendements de Mmes Plasman, Douifi, Lalieux, M. Blanchart, Mme Jadin, MM. Clarinval et George et Mmes Partyka et Van der Auwera.

Avis du Conseil d'Etat.

- Les amendements n°s 2, 4, 16 à 19, 22, 23 et 26 à 29 ont été adoptés.

- L'amendement n° 1 a été rejeté.

- Les autres amendements ont été retirés.

- Les articles 1 à 7, ainsi amendés, ont été adoptés.

- Il a été demandé au service juridique de rédiger une note technique d'ordre légistique.

2. Ordre des travaux (propositions de loi prioritaires).

- La commission a discuté les propositions de loi proposées par les différents groupes politiques.



3. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "la recherche sur les carburants à partir de bactéries" (n° 15466).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

4. Question de M. Bart Laeremans à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "le Jardin botanique de Meise" (n° 16329).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

5. Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "la création des magasins du Peuple" (n° 15763).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

6. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "la mise en place d'un service d'entrepreneurs remplaçants intérimaires des indépendants" (n° 16011).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

7. Questions jointes :

- Question de Mme Mia De Schamphelaere à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "le récent rapport de la Cour des comptes sur la collection d'oeuvres d'art des Musées Royaux" (n° 16257).

- Question de M. Luk Van Biesen à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "le récent rapport de la Cour des comptes sur "les musées royaux des Beaux-Arts de Belgique et les musées royaux d'art et d'histoire" (n° 16353).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

8. Question de Mme Josée Lejeune à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "l'indemnité funéraire" (n° 16222).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

9. Question de M. Peter Logghe à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "l'intégration des professions libérales dans la Banque Carrefour" (n° 16335).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.



10. Questions jointes :

- Question de Mme Josée Lejeune au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les substances nocives retrouvées dans certains jouets" (n° 15162).
- Question de Mme Cathy Plasman au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les tapis puzzle pour enfants" (n° 16023).
- Question de Mme Colette Burgeon au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le retrait du marché belge des tapis puzzle pour enfants qui présentent des substances nocives dans leur composition" (n° 16319).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

11. Question de M. Peter Logghe au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le piratage des codes d'accès de 10.000 comptes hotmail" (n° 15396).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

12. Questions jointes :

- Question de M. Flor Van Noppen au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le projet Myrrha" (n° 15561).
- Question de M. Georges Dallemagne au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le projet Myrrha" (n° 15656).
- Question de M. David Clarinval au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le projet Myrrha" (n° 16001).

Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "Myrrha" (n° 16322).

- Question de M. Bart Laeremans au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'étude relative au projet Myrrha" (n° 16330).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

13. Question de Mme Meyrem Almaci au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la plainte du CRIOC contre Coca-Cola" (n° 15781).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

14. Question de M. Peter Logghe au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la reprise de SPE par le français EDF" (n° 15794).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

15. Question de M. David Geerts au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le tarif social du gaz et de l'électricité" (n° 15937).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

16. Question de M. Kristof Waterschoot au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'utilisation de courant de quai dans les ports belges" (n° 16068).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.



17. Question de M. Georges Gilkinet au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le paiement de la réduction forfaitaire sur les combustibles de chauffage" (n° 16086).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

18. Question de M. Willem-Frederik Schiltz au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le médiateur de l'énergie" (n° 16120).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

19. Question de de M. Joseph George au ministre du Climat et de l'Energie sur "la condamnation de la Belgique par la Cour de justice des Communautés européennes à la libéralisation du marché de l'électricité" (n° 16158).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

20. Question de M. Joseph George au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la création d'une plate-forme 'efficacité énergétique'" (n° 16290).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

21. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la création d'une plate-forme de concertation dans le cadre de la 'pax electrica'" (n° 16320).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

22. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le comité de concertation mis sur pied dans le cadre de la fusion de GdF-Suez" (n° 16321).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

23. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'Institut fédéral Énergie" (n° 16323).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

24. Question de Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la possibilité pour l'État belge de déléguer un représentant auprès du conseil d'administration d'Electrabel" (n° 16324).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

25. Question de Mme Karine Lalieux au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le refinancement du Fonds de lutte contre le surendettement" (n° 16346).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.



26. Questions jointes :

- Question de Mme Isabelle Tasiaux-De Neys au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la campagne de publicité sur le surendettement" (n° 15333).
- Question de Mme Karine Lalieux au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le refinancement du Fonds de lutte contre le surendettement" (n° 16345).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

27. Question de Mme Sofie Staelraeve au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la licence de la Semu pour la reproduction de partitions" (n° 15837).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

28. Question de Mme Isabelle Tasiaux-De Neys au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "les appels téléphoniques publicitaires intempestifs" (n° 16014).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

29. Question de Mme Magda Raemaekers au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "l'endettement croissant des Belges dû aux factures de téléphonie et de télévision" (n° 16084).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

Prochaine reunion : mardi 17 novembre 2009.

Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Président : Mme Sonja Becq

➤ **MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

1. Question de M. Francis Van den Eynde au ministre de la Justice sur "l'auteur du meurtre d'un bijoutier à Lede" (n° 15434).

- Le ministre de la Justice a répondu.

2. Question de Mme Jacqueline Galant au ministre de la Justice sur "le travail des détenus au sein des prisons" (n° 15616).

- Le ministre de la Justice a répondu.

3. Question de Mme Jacqueline Galant au ministre de la Justice sur "la cohabitation dans les prisons des prévenus et des condamnés" (n° 15617).

- Le ministre de la Justice a répondu.



4. Question de M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur “la mauvaise réputation de la prison de Hasselt en matière de drogue” (n° 15668).

- Le ministre de la Justice a répondu.

5. Question de M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur “les conducteurs qui de façon répétée continuent à circuler alors qu’ils sont sous le coup d’un retrait de permis” (n° 15669).

- Le ministre de la Justice a répondu.

6. Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “l’action de la police bruxelloise contre la criminalité dans les transports en commun” (n° 15687).

- Le ministre de la Justice a répondu.

7. Question de M. Peter Luykx au ministre pour l’Entreprise et la Simplification sur “la nouvelle loi sur la continuité des entreprises” (n° 15733).

- Le ministre de la Justice a répondu.

8. Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre de la Justice sur “la prison de Tilburg” (n° 15830).

- Le ministre de la Justice a répondu.

9. Question de M. Filip De Man au ministre de la Justice sur “la déchéance de la nationalité belge d’un terroriste condamné” (n° 15770).

- Le ministre de la Justice a répondu.

10. Question de Mme Zoé Genot au secrétaire d’État au Budget, à la Politique de migration et d’asile, à la Politique des familles et aux Institutions culturelles fédérales sur “le suivi du Plan d’action national contre les violences conjugales et le suivi des plaintes” (n° 15792).

- Le ministre de la Justice a répondu.

11. Questions jointes :

- Question de M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur “le problème de l’informatisation de la justice” (n° 15816).

- Question de M. Stefaan Van Hecke au ministre de la Justice sur “l’informatisation de la Justice” (n° 15842).

- Question de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “l’informatisation de la Justice” (n° 15859).

- Question de M. Olivier Hamal au ministre de la Justice sur “l’évolution de l’informatisation de la Justice” (n° 16058).

- Le ministre de la Justice a répondu.



12. Question de Mme Josée Lejeune au ministre de la Justice sur “le régime pénitentiaire” (n° 16009).

- Le ministre de la Justice a répondu.

13. Interpellation de M. Filip De Man au ministre de la Justice sur “les mosquées et les asbl fondamentalistes à Anvers” (n° 376).

- Le ministre de la Justice a répondu.

- Une motion de recommandation a été déposée par M. Filip De Man.

- Une motion pure et simple a été déposée par Mme Mia De Schamphelaere.

14. Interpellation de M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur “l’informatisation de la Justice” (n° 380).

- Le ministre de la Justice a répondu.

- Aucune motion n’a été déposée.

15. Projets de loi joints :

- Projet de loi introduisant le Code pénal social, n°s 1666/1 à 7.

Amendements du gouvernement, MM. Terwingen et consorts et Libert et consorts et Mmes Van Cauter et consorts, Nyssens et De Schamphelaere.

- Projet de loi comportant des dispositions de droit pénal social, n° 1667/1 et 2.

(Clôture et votes). (Rapporteur : M. Raf Terwingen).

Avis du Conseil National du Travail.

Projet de loi introduisant le Code pénal social

- Des amendements ont été déposés par le gouvernement, Mme Van Cauter et consorts, Mme De Schamphelaere et consorts et M. Perpète.

- Les amendements n°s 2, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 59, 60, 61, 62, 64, 65 (2°), 67, 69, 71, 72, 73, 74, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129 et 130 ont été adoptés.

Projet de loi comportant des dispositions de droit pénal social

- Un amendement a été déposé par Mme De Schamphelaere.

- Cet amendement a été adopté.

Prochaine réunion : mardi 17 novembre 2009.



Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers

➤ **MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

1. Etat des lieux de la grippe AH1N1 :

- Exposé introductif de la ministre;
- Echange de vues.

2. Question de M. Luc Goutry à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "une meilleure rémunération du personnel infirmier" (n° 15778).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale a répondu.

3. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "l'autorisation par le gouvernement de la Communauté française de la publicité pour les médicaments sur les chaînes publiques de télévision" (n° 16010).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale a répondu.

4. Question de Mme Sofie Staelraeve à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "le remboursement du médicament Plavix" (n° 16052).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale a répondu.

5. Question de M. Stefaan Vercaemer à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "le critère d'une distance maximale de 25 km pour la constitution d'un groupement d'hôpitaux" (n° 16063).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale a répondu.

6. Question de Mme Carine Lecomte à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "le remboursement des frais de déplacement des médecins de garde" (n° 16078).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale a répondu.



7. Question de Mme Magda Raemaekers à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "la lutte contre le sida" (n° 16080).

- La vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale a répondu.

8. Ordre des travaux :

- Propositions de loi jointes :

Proposition de loi (Jean Cornil) modifiant l'arrêté royal du 5 septembre 2001 relatif à la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves, n° 1909/1.

- Proposition de loi (Jean Cornil) visant à interdire la publicité pour les voitures les plus polluantes, n° 1910/1.

- Proposition de loi (Thérèse Snoy et d'Oppuers, Tinne Van der Straeten, Zoé Genot, Juliette Boulet, Wouter De Vriendt) sur la publicité, l'information et la vente des pesticides et biocides aux particuliers, n° 1209/1.

- Audition éventuelle du médiateur fédéral sur les centres ouverts.

- Audition éventuelle du Centre fédéral d'expertise des soins de santé : étude n° 115A "Organisation des soins palliatifs en Belgique";

- Proposition de résolution (Catherine Fonck, Luc Goutry, Inge Vervotte, Nathalie Muylle, Stefaan Vercamer, Mia De Schamphelaere, Georges Dallemagne, Marie-Martine Schyns, David Lavaux, Brigitte Wiaux) relative à une amélioration de l'offre de soins palliatifs en vue d'une meilleure adéquation aux besoins, n° 2087/1.

- Proposition de résolution (Koen Bultinck, Guy D'haeseleer, Hagen Goyvaerts, Gerolf Annemans, Rita De Bont) pour un meilleur soutien des soins palliatifs, n° 288/1.

- Divers

Prochaine reunion : mardi 17 novembre 2009.

Droit Commercial

COMMISSION CHARGÉE DES PROBLÈMES DE DROIT COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE

Président : M. Gerald Kindermans

➤ **MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

1. Proposition de loi (Bruno Tuybens) modifiant, en ce qui concerne les options sur actions, la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses, n° 1501/1. (Rapporteur : M. Olivier Hamal).



- M. Bruno Tuybens a développé la proposition de loi.
- La représentante du ministre de la Justice a exposé le point de vue du ministre.
- La discussion générale a été entamée. Ont pris la parole : Mmes Muriel Gerkens et Valérie Déom et MM. Olivier Hamal, Bruno Tuybens, Luk Van Biesen, Joseph George et Peter Logghe.

2. Proposition de loi (Bruno Tuybens, Muriel Gerkens, Bruno Tobback, Stefaan Van Hecke) modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne la composition du conseil d'administration, n° 1298/1. (Continuation). (Rapporteur : M. Olivier Hamal).

- M. Bruno Tuybens a développé la proposition de loi.
 - Le représentant du ministre du vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique et des Réformes institutionnelles a exposé le point de vue du ministre.
 - La discussion générale a été entamée. Ont pris la parole : Mmes Muriel Gerkens et Valérie Déom et M. Bruno Tuybens.
- Prochaine réunion : Mardi 24 novembre 2009.

Finances et Budget

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

1. Question de M. Robert Van de Velde au secrétaire d'État à la Coordination de la lutte contre la fraude, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État, adjoint au ministre de la Justice sur "la fraude fiscale au moyen de plaques d'immatriculation étrangères" (n° 16071).

- Le secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude, adjoint au Premier ministre, et secrétaire d'Etat, adjoint au ministre de la Justice a répondu.

2. Question de M. Peter Luykx au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "les mesures budgétaires frappant de plein fouet les assureurs" (n° 15935).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public federal Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

3. Question de M. Peter Luykx au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "les assureurs-crédit" (n° 15948).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public federal Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.



4. Question de Mme Isabelle Tasiaux-De Neys au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la super-banque de données fiscales” (n° 16034).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

5. Questions jointes :

- Question de M. Peter Luykx au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “les problèmes concernant Tax-on-web” (n° 16065).

- Question de Mme Ilse Uyttersprot au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “les mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'application tax-on-web” (n° 16295).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

6. Question de Mme Valérie Déom au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “l'avis du comité du jeu responsable sur le lancement prochain des produits de la Loterie Nationale sur le net” (n° 16066).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

7. Question de M. Jenne De Potter au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le double salaire éventuel des fonctionnaires du SPF finances qui représentent la Belgique auprès des banques de développement” (n° 16069).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

8. Question de Mme Magda Raemaekers au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “les primes élevées des assurances hospitalisation” (n° 16104).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

9. Question de M. Kristof Waterschoot au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la réforme du Service Public Fédéral Finances” (n° 16122).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.



10. Question de Mme Sabien Lahaye-Battheu au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le fonctionnement du Service des créances alimentaires” (n° 16154).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

11. Question de M. Stefaan Vercamer au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la propriété des palais provinciaux” (n° 16168).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

12. Question de Mme Juliette Boulet au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le Logis St-Ghislainois” (n° 16187).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

13. Question de M. Éric Jadot au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la réponse du vice-premier ministre au rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation de la politique climatique fédérale” (n° 16224).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

14. Question de M. Kristof Waterschoot au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “l'ouverture retardée du poste d'inspection frontalier Linkeroever” (n° 16242).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

15. Question de M. Kristof Waterschoot au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “le rapport de la “Nederlandse Stichting Sigarettenindustrie” (n° 16262).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

16. Question de Mme Karine Lalieux au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la mise à disponibilité de bâtiments gérés par la Régie des bâtiments pour héberger les demandeurs d'asile” (n° 16289).



- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

17. Question de M. Guy Coëme au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "l'échange automatique d'informations entre la DIV et les pouvoirs publics" (n° 16297).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

18. Question de M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "la fiscalité des entreprises quant à l'usage des voitures partagées" (n° 16308).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

19. Question de M. Luk Van Biesen au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "les recettes fiscales 2009" (n° 16336).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

20. Question de M. Luk Van Biesen au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "le succès de Tax-on-Web et l'enrôlement automatique" (n° 16338).

- Le secrétaire d'Etat à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la lutte contre la fraude fiscale, adjoint au ministre des Finances a répondu.

Prochaine réunion : mardi 17 novembre 2009

Intérieur

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président : M. André Frédéric

➤ **MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

1. Ordre des travaux.



2. - Proposition de loi (Servais Verherstraeten, Sonja Becq, Ben Weyts, Michel Doomst, Katrien Partyka) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, n°s 37/1 à 19.

- Proposition de loi (Bart Somers, Hendrik Daems, Maggie De Block, Luk Van Biesen) modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (2), n°s 39/1 à 15.

(Motion concernant un conflit d'intérêts).

(Avis – Rgt, art. 102 et 103).

- Rapporteur : Mme Jacqueline Galant.

- La discussion a eu lieu. Ont pris la parole : MM. Bart Laeremans et Ben Weyts.

- Par 11 voix contre 3, la commission a décidé que tous les rapports relatifs aux propositions de loi à l'examen, ainsi que le rapport relatif au présent avis, qui reprennent les arguments avancés, seront transmis à la délégation, en vue de la concertation avec le Parlement de la Communauté germanophone.

3. Projet de loi modifiant la loi du 2 juin 2006 modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police en ce qui concerne la nomination dans le grade de commissionnement de certains membres du personnel de la direction générale de la police judiciaire, n° 2193/1 et 2.

Amendement de M. François-Xavier de Donnea et consorts.

- Rapporteur : Mme Leen Dierick.

- Exposé introductif de la ministre de l'Intérieur.

- La discussion a eu lieu. Ont pris la parole : M. Ben Weyts, Mme Kattrin Jadin et Michel Doomst.

- Des corrections techniques ont été apportées.

- Les articles et l'amendement ont été successivement adoptés à l'unanimité.

- A l'unanimité, la commission a décidé de déroger à l'article 82.1 du Règlement et a voté.

- L'ensemble du projet de loi, ainsi amendé et corrigé, a été adopté à l'unanimité.

4. Question de M. Stefaan Vercamer à la ministre de l'Intérieur sur "la construction d'un deuxième réacteur nucléaire aux Pays-Bas" (n° 15383)..

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

5. Question de M. Peter Logghe à la ministre de l'Intérieur sur "l'attentat terroriste contre une entreprise de construction à Gand" (n° 15870).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

Question de M. Xavier Baeselen à la ministre de l'Intérieur sur "les subsides perçus pour les sommets européens entre 2004 et 2007" (n° 15874).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

6. Question de M. Philippe Blanchart à la ministre de l'Intérieur sur "le financement des polices" (n° 15952).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

7. Question de M. Ben Weyts à la ministre de l'Intérieur sur "la prime de fin d'année des agents de police" (n° 16062).



- La ministre de l'Intérieur a répondu.

8. Question de M. Kristof Waterschoot à la ministre de l'Intérieur sur "les noms de rue dans le système CAD du Centre de communication et d'information d'Anvers" (n° 16070).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

9. Question de M. Peter Logghe à la ministre de l'Intérieur sur "les maîtres-chiens policiers" (n° 16089).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

10. Question de M. Peter Logghe à la ministre de l'Intérieur sur "les voitures non assurées et non immatriculées" (n° 16091).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

11. Question de Mme Valérie Déom à la ministre de l'Intérieur sur "les actes d'état civil portant mention d'un nouveau sexe" (n° 16173).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

12. Question de M. Ben Weyts à la ministre de l'Intérieur sur "la dotation fédérale aux zones de police" (n° 16202).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

13. Questions jointes :

- Question de Mme Annick Ponthier à la ministre de l'Intérieur sur "les projets de déménagement des services de la police fédérale à Tongres" (n° 16204).

- Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la protection contre l'incendie du bâtiment de la police à Tongres" (n° 16232).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

14. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "les amendes pour incivilités infligées aux resquilleurs" (n° 16233).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

15. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la qualité des formations policières" (n° 16234).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.



16. Questions jointes :

- Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "les violences policières excessives" (n° 16235).

- Question de Mme Annick Ponthier à la ministre de l'Intérieur sur "la proposition des écoles de police d'encadrer les jeunes agents par des policiers expérimentés" (n° 16259).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

17. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "les pratiques frauduleuses concernant des médicaments" (n° 16237).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

18. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "la calogisation et le traitement des contraventions" (n° 16266).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

19. Question de M. Michel Doomst à la ministre de l'Intérieur sur "le comité national d'accompagnement" (n° 16267).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

20. Question de M. Georges Gilkinet à la ministre de l'Intérieur sur "l'augmentation de l'intervention financière due par les particuliers demandant une intervention des services de la Sécurité civile" (n° 16303).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

21. Question de M. Georges Gilkinet à la ministre de l'Intérieur sur "les audits sur des dysfonctionnements au SPF Intérieur" (n° 16309).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

22. Question de M. Georges Gilkinet à la ministre de l'Intérieur sur "les arrêts du Conseil d'État par la section du contentieux administratif" (n° 16311).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

23. Question de Mme Ilse Uyttersprot à la ministre de l'Intérieur sur "le recrutement de personnel pour des services déterminés de la police locale" (n° 16348).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

24. Question de Mme Ilse Uyttersprot à la ministre de l'Intérieur sur "l'influence de la réforme du paysage judiciaire sur la norme KUL" (n° 16349).

- La ministre de l'Intérieur a répondu.

Prochaine réunion : mercredi 18 novembre 2009



Concertation parlementaire

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Présidents : MM. Patrick Dewael et Armand De Decker

➤ **JEUDI 12 NOVEMBRE 2009**

1. Projet de loi portant confirmation de divers arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations; Doc. Chambre n° 2191/1.

Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai de convocation est fixé sur 5 jours et le délai d'examen est fixé sur 20 jours.

2. Projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie maritime; Doc. Chambre n° 2214/1.

Demande d'urgence du gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai de convocation est fixé sur 5 jours et le délai d'examen est fixé sur 20 jours.

« Crise financière et bancaire »

COMMISSION SPÉCIALE DE SUIVI CHARGÉE D'EXAMINER LA CRISE FINANCIÈRE ET BANCAIRE

Président : M. Joseph George

➤ **JEUDI 12 NOVEMBRE 2009**

1. Désignation d'un rapporteur.

- Rapporteur : M. Yvan Mayeur.

2. Approbation du règlement d'ordre intérieur.

- La commission a adopté à l'unanimité le règlement d'ordre intérieur.

3. Ordre des travaux - méthode de travail.

Prochaine réunion : mercredi 25 novembre 2009.



SÉANCE PLÉNIÈRE

Ce chapitre mentionne:

- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin).

➤ JEUDI 12 NOVEMBRE 2009, APRÈS-MIDI (120)

PROJETS DE LOI

1. Projet de loi modifiant la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone en ce qui concerne les incompatibilités pour les membres du Parlement de la Communauté germanophone, n^{os} 2018/6 à 8.

Le projet de loi (n° 2018) est adopté par 133 voix et 1 abstention

2. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé, n^{os} 2172/1 à 5.

Le projet de loi (n° 2172) est adopté par 96 voix et 38 abstentions

3. Projet de loi relatif aux services de paiement, n^{os} 2179/1 à 5.
 - Proposition de résolution (Mmes Karine Lalieux et Colette Burgeon) concernant la directive SEPA, n^{os} 1850/1 et 2.

Le projet de loi (n° 2179) est adopté par 98 voix et 36 abstentions



4. - Projet de loi relatif au statut des établissements de paiement, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement et à l'accès aux systèmes de paiement, n^{os} 2182/1 à 3
- Projet de loi modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, et instaurant l'action en cessation des infractions à la loi relatif aux services de paiement, n^{os} 2183/1 à 3.

Les projets de loi (n° 2182 et 2183) sont adoptés par 95 voix et 39 abstentions

5. Projet de loi portant confirmation de divers arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, n^{os} 2191/1 à 5.

Ce projet de loi vise à obtenir une confirmation législative de divers arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations. Sont visés, d'une part, les arrêtés royaux du 8 juillet 2003, du 26 septembre 2005, du 18 janvier 2008, du 18 décembre 2008 et du 27 mars 2009 concernant les modalités d'établissement des cotisations fédérales pour le gaz et l'électricité et, d'autre part, les arrêtés royaux du 2 septembre 2008 relatifs aux tarifs de distribution de gaz et d'électricité.

Les arrêtés royaux du 8 juillet 2003, du 26 septembre 2005 et du 18 janvier 2008 relatifs aux cotisations fédérales n'ont pas été confirmés dans le délai prévu par l'article 21ter, § 4, de la loi du 29 avril 1999 et l'article 15/11, § 1er, alinéa 7, de la loi du 12 avril 1965. Cette absence de confirmation législative entraîne une insécurité juridique importante qui peut être préjudiciable pour la correcte application du régime de cotisation fédérale. Pour les arrêtés royaux du 18 décembre 2008 et du 27 mars 2009, le délai légal imparti pour les confirmer n'est pas encore expiré.

Les arrêtés royaux du 2 septembre 2008 relatifs aux tarifs de distribution ont été déclarés illégaux par la Cour d'appel de Bruxelles pour des arguments de forme. Cela entraîne une grave insécurité juridique puisque dorénavant toute décision d'approbation ou de refus par la CREG de propositions tarifaires présentées par des gestionnaires de réseau de distribution est susceptible d'être annulée. Il est dès lors jugé opportun que le pouvoir législatif reprenne exceptionnellement l'habilitation donnée au pouvoir exécutif et procède à une confirmation des deux arrêtés tarifaires du 2 septembre 2008.

Le projet de loi (n° 2191) est adopté par 82 voix contre 15 et 36 abstentions

6. Projet de loi portant confirmation de l'arrêté royal du 8 décembre 2008 relatif à la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la Commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, B, C et E pour l'année civile 2009, n° 2192/1.

Le présent projet de loi vise à confirmer l'arrêté royal du 8 décembre 2008 fixant la contribution aux frais de fonctionnement, de personnel et d'installation de la commission des jeux de hasard due par les titulaires de licences de classe A, B, C et E pour l'année civile 2009.

Le projet de loi (n° 2192) est adopté par 122 voix et 13 abstentions



7. Projet de loi modifiant la loi du 16 janvier 2003 portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets-entreprises agréés et portant diverses dispositions, en ce qui concerne les tâches du guichet unique, n^{os} 2212/1 à 4.

Le présent projet de loi transpose en droit belge les articles 6, 7 (partiellement) et 8 (partiellement) de la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, nommée ci-après "directive services", via des modifications de la loi du 16 janvier 2003 portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets-entreprises agréés et portant diverses dispositions.

Les modifications projetées visent plus précisément à confier les tâches de guichet unique aux guichets d'entreprises, créés en application de la loi susmentionnée du 16 janvier 2003.

Le projet de loi (n° 2212) est adopté par 123 voix et 12 abstentions

QUESTIONS ORALES

La vocation européenne supposée du premier ministre

Questions jointes de :

- M. Gerolf Annemans (VB) (n° P1378)
- M. Jean Marie Dedecker (LDD) au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile (n° P1379)

Le budget et les critiques de la Commission européenne à son propos – L'exigence de rigueur budgétaire de l'Union européenne

Questions jointes de :

- Mme Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!) (n° P1380)
- M. Hagen Goyvaerts (VB) (n° P1381)
- M. Bruno Tobback (sp.a) (n° 1382)
- M. Yvan Mayeur (PS) au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile (n° P1383)

La coordination de la politique d'asile

Question de :

Mme Dalila Douifi (sp.a) au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile (n° P1384)



Le report de paiement dans le secteur de l'impôt des personnes physiques

Question de :

M. Raf Terwingen (CD&V) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1385)

Les abus sur le plan des dépenses de l'assurance-maladie belge – La fraude médicale

Questions jointes de :

- Mme Maggie De Block (Open Vld) (n° P1386)
- Mme Catherine Fonck (cdH) à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale (n° P1387)

Le respect de la loi sur le repos du dimanche

Question de :

M. Ben Weyts (N-VA) au ministre pour l'Entreprise et la Simplification (n° P1392)

Les enjeux du sommet de la FAO (Food and Agriculture Organization)

Question de :

Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!) au ministre des Affaires étrangères (n° P1388)

Les violations des droits de l'homme et les crimes de guerre commis par l'armée congolaise

Questions jointes de :

- M. Francis Van den Eynde (VB) (n° P1389)
- M. Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen!) au ministre des Affaires étrangères (n° P1390)

La grève dans les prisons (Ittre) et le remplacement des gardiens par des policiers locaux

Question de :

M. Jacques Otlet (MR) au ministre de la Justice (n° P1391)



La piraterie au large des côtes de la Somalie

Question de :

M. Georges Dallemagne (cdH) au ministre de la Défense (n° P1393)

La réforme des permis de conduire B

Question de :

Mme Linda Musin (PS) au secrétaire d'Etat à la Mobilité, adjoint au premier ministre (n° P1395)

L'accident survenu à Oosterzele – Les campagnes de prévention axées sur la consommation d'alcool dans la circulation routière

Questions jointes de :

- M. Jenne De Potter (CD&V) (n° P1396)
- M. Roland Defreyne (Open Vld) au secrétaire d'Etat à la Mobilité, adjoint au premier ministre (n° P1397)

L'exportation en France d'électricité produite en Belgique

Question de :

M. François Bellot (MR) au ministre du Climat et de l'Energie (n° P1394)

COMITÉ P – RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION (MEMBRES EFFECTIFS) – CANDIDATURES INTRODUITES

Le mandat des membres du Comité P vient à expiration le 2 février 2010. Un appel aux candidats pour la nomination des membres effectifs du Comité P est paru au Moniteur belge le 22 octobre 2009. Les candidatures devaient être introduites pour le 5 novembre 2009 au plus tard.

Les candidatures suivantes ont été introduites dans le délai prescrit:

MM. Serge Lipszyc, Frank Schuermans et Dirk Van Der Kelen ont introduit leur candidature pour un mandat de membre suppléant. Étant donné que l'appel aux candidats ne concernait que les membres effectifs du Comité P et conformément à l'avis de la Conférence des présidents de ce midi, ces trois candidatures sont déclarées irrecevables.

Le curriculum vitae des candidats sera transmis aux groupes politiques.



COMITÉ PARLEMENTAIRE CHARGÉ DU SUIVI LÉGISLATIF

Les sénateurs suivants sont désignés en tant que membre du Comité parlementaire chargé du suivi législatif:

- CD&V:

effectifs: Hugo Vandenberghe, Tony Van Parys, Sabine de Bethune;

suppléants: Jan Durnez, Cindy Franssen, Pol Van Den Driessche;

- MR:

effectifs: Caroline Persoons, Philippe Fontaine;

suppléants: Alain Courtois, Alain Destexhe;

- Open Vld:

effectif: Marc Verwilghen;

suppléant: Martine Taelman;

- VB:

effectif: Anke Van dermeersch;

suppléant: Hugo Coveliers;

- PS:

effectif: Philippe Mahoux;

suppléant: Christophe Collignon;

- sp.a+VI.Pro:

effectif: Johan Vande Lanotte;

suppléant: Guy Swennen;

- cdH:

effectif: Francis Delpérée;

suppléant: Vanessa Matz;

- Ecolo-Groen!:

effectif: José Daras;

suppléant: Cécile Thibaut.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE ET ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Le groupe Ecolo-Groen! a fait parvenir la candidature de Mme Juliette Boulet comme membre suppléante de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, il n'y a pas lieu à scrutin et Mme Juliette Boulet est proclamée élue en qualité de membre suppléante de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.



COUR DES COMPTES - NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE NÉERLANDAISE

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de la Chambre néerlandaise.

Les candidatures ont été annoncées en séance plénière du 16 juillet 2009.

La sous-commission "Cour des comptes" a entendu les candidats le 26 octobre 2009.

Par lettre du 6 novembre 2009, M. Jozef Beckers retire sa candidature.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 12 novembre 2009, étant donné qu'il n'y a qu'un seul candidat, la Chambre peut déclarer élu M. Ignace Desomer, en application de l'article 157.6 du Règlement de la Chambre.

Par conséquent, M. Ignace Desomer est proclamé président de la Chambre néerlandaise de la Cour des comptes.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents 12 novembre 2009, un appel aux candidats pour la fonction de conseiller (N) – vacant à la suite de cette nomination - sera publié au Moniteur belge. Les candidatures devront être adressées au Président de la Chambre des représentants au plus tard le quatorzième jour qui suit cette publication.

VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!) à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur « la qualité et le volume de l'emploi dans le secteur postal » (n° 368)
(développées en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 27 octobre 2009)



Deux motions ont été déposées (MOT 52 368/001)

- une motion de recommandation par Juliette Boulet (Ecolo-Groen!), Zoé Genot (Ecolo-Groen!) et Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!)
- une motion pure et simple par Valérie Déom (PS) et Isabelle Tasiaux-De Neys (cdH)

La motion pure et simple est adoptée par 83 voix contre 50

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Ben Weyts (N-VA) au premier ministre sur « l'invocation éventuelle d'un conflit d'intérêts en ce qui concerne la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde » (n° 375)
- M. Bart Laeremans (VB) au premier ministre sur « le conflit d'intérêts des germanophones en ce qui concerne la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde » (n° 381)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 27 octobre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 375/001)

- une motion de recommandation par Bart Laeremans (VB)
- une motion pure et simple par Josy Arens (cdH), André Frédéric (PS) en Leen Dierick (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 80 voix contre 50

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Dirk Van der Maelen (sp.a) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur « l'arrêté du 22 juin 2009 concernant les nominations des directeurs régionaux » (n° 347)
(développées en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 28 octobre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 347/001)

- une motion de recommandation par Dirk Van der Maelen (sp.a)
- une motion pure et simple par Marie Arena (PS), Olivier Hamal (MR), Luk Van Biesen (Open Vld) en Kristof Waterschoot (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 83 voix contre 48



PERSONNALIA

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. ERNEST GLINNE, ANCIEN MINISTRE

Le président (*devant l'assemblée debout*): Je souhaiterais évoquer quelques instants la mémoire de notre ancien collègue, Ernest Glinne, décédé inopinément le 10 août dernier.

Né le 30 mars 1931 à Forchies-la-Marche, dans le Hainaut, il contracta très tôt le virus de la politique.

Après l'obtention d'une licence en sciences politiques, sociales et diplomatiques à l'ULB, il fut un des fondateurs, en 1958, du "Centre de recherche et d'information socio-politiques", le CRISP. Par la suite, il se lança pleinement dans la politique active, aux niveaux tant communal et national qu'europpéen.

Élu conseiller communal à Courcelles en 1964, il y devint échevin, puis bourgmestre en 1965, fonction qu'il exercera jusqu'en 1977.

Dès mars 1961 - il était alors âgé de trente ans – il avait été élu à la Chambre, siégeant sur les bancs du PS comme député de l'arrondissement de Charleroi; mise à part une éclipse de trois ans, il allait siéger dans cet hémicycle jusqu'en juin 1984.

L'ardeur au travail dont témoigna Ernest Glinne à la Chambre ne passa pas inaperçue. De janvier 1973 jusqu'avril 1974, il fut membre des gouvernements Leburton I et Leburton II en qualité de ministre de l'Emploi et du Travail, deux secteurs qui emportaient sa préférence.

Dans l'intervalle, Ernest Glinne avait déployé une grande activité au sein du Parlement européen, dont il était devenu membre en 1968. Il se consacra pendant vingt-six années aux matières qui lui tenaient particulièrement à coeur: l'emploi et le travail, l'économie et les finances, mais aussi la politique et le développement régionaux. De surcroît, de 1979 à 1984, Ernest Glinne assura la présidence du groupe socialiste.

Après son départ du Parlement européen en 1994, Ernest Glinne déploya encore une intense activité au sein de son parti et continua à s'engager au niveau local. Ainsi, en 2002, il décrocha à Courcelles un nouveau siège de conseiller communal, qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Avec le décès d'Ernest Glinne, le monde politique belge a perdu un progressiste convaincu, qui s'est consacré tout au long de sa carrière à ses concitoyens et, plus particulièrement, aux plus démunis d'entre eux. Un homme de qualité, également soucieux, en tant qu'individu, du sort des moins nantis du Tiers Monde, ainsi qu'en témoigne son engagement, à un âge déjà avancé, en faveur d'une association octroyant des bourses d'étude à des enfants originaires du Sénégal.

Puis-je vous demander d'observer une minute de silence en dernier hommage à notre ancien collègue.





RELATIONS INTERNATIONALES

LONDRES, MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

DÉPASSER LES FRONTIÈRES POUR SAUVER DES VIES – CONFÉRENCE TISPOL

La conférence annuelle sur la sécurité routière de l'organisation Tispol (*European Traffic Police Network*) s'est tenue le mardi 7 octobre 2009. M. François Bellot, député et président de la commission de l'Infrastructure, et M. Jef Van den Bergh, député et membre de cette commission, ont assisté à cette conférence.

1. Paul Clark (Royaume-Uni, vice-ministre des transports)

M. Paul Clark a donné un aperçu de la situation actuelle en matière de sécurité routière dans l'Union européenne : bien que le nombre de morts et de blessés diminue, aujourd'hui encore, 40 000 personnes perdent la vie chaque année sur la route.

Le gouvernement britannique s'attaque au problème de la sécurité routière en menant une politique de répression sévère à l'égard des trois principaux défis à relever dans ce domaine (vitesse inadaptée, ivresse au volant et port de la ceinture trop souvent non respecté). Cette politique cible principalement le petit noyau dur de contrevenants incorrigibles. En même temps, de nouveaux problèmes tels que l'augmentation de la consommation de drogue requièrent l'attention à cet égard.

La politique britannique porte ses fruits. Le Royaume-Uni est l'un des pays les plus sûrs en matière de sécurité routière. Cela ressort notamment de la diminution de moitié du nombre de tués sur la route au cours de la période 2001-2009. Pour la période 2010-2019, de nouveaux objectifs devront être fixés et les États membres de l'Union européenne devront renforcer leur coopération afin de continuer à faire baisser le nombre de victimes de la route.

2. Wolfgang Blindenbacher (Allemagne, responsable de la police de la route du corps de police de Rhénanie du Nord-Westphalie et président de Tispol)

M. Wolfgang Blindenbacher a détaillé la mission de Tispol. L'organisation a été fondée en 1999 par le Royaume-Uni, l'Irlande et les Pays-Bas, mais elle s'est rapidement élargie à la plupart des pays européens. L'orateur a passé en revue les principales missions de Tispol:

- réduire le nombre de morts et de blessés dans les accidents de la route;
- réunir les corps de police de l'Union européenne pour échanger les bonnes pratiques;
- coordonner des opérations sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne;
- encourager le respect du code de la route, la formation et la communication dans les médias;
- initier et soutenir la recherche dans les domaines liés à la sécurité routière,
- développer une conception policière coordonnée de la sécurité routière.



Le fil conducteur de la stratégie de Tispol est la politique "zéro victime", que l'on peut définir comme suit: "la vie et la santé des personnes ne peuvent jamais être sacrifiées au profit d'autres avantages de la société". Bien qu'irréaliste, cet objectif s'est révélé une motivation utile dans les pays qui pratiquent ce concept, comme la Suède, pour mettre en œuvre une politique efficace.

En 2009, Tispol a coordonné plusieurs opérations sur tout le territoire de l'Union européenne. L'accent a été mis sur des facteurs essentiels de la sécurité routière: le port de la ceinture, l'alcool et la drogue au volant, l'excès de vitesse et la place des bus et des camions sur la voie publique.

Les lignes de force de la vision coordonnée des corps de police dans le quatrième plan d'action pour la sécurité routière de Tispol sont les suivantes:

- pour chaque pays, un objectif individuel est défini, en fonction de la situation de départ spécifique en matière de sécurité routière;
- une approche globale est développée grâce à une intégration poussée du respect du code de la route, de la formation et de la communication dans les médias;
- la conduite sous influence de drogues doit se voir accorder autant d'attention que la conduite en état d'ivresse;
- il convient d'harmoniser les définitions, la régulation légale, les peines (y compris l'instauration d'un système de points) et les normes en matière d'équipements techniques et de reconnaissance mutuelle.

Tispol s'intéresse également aux nouveaux problèmes: l'augmentation du nombre de chauffeurs adoptant une conduite à risque, le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de chauffeurs fatigués.

3. Adam Briggs (Royaume-Uni, responsable au sein du corps de police national du respect des prescriptions en matière de circulation routière)

M. Adam Briggs analyse l'évolution des principaux facteurs d'insécurité routière: vitesse, alcool et absence de port de la ceinture. Il s'arrête ensuite plus longuement sur les nouveaux défis: les deux-roues motorisés, la fatigue, l'attitude des jeunes conducteurs, le vieillissement de la population, le phénomène des courses sur les autoroutes, la conduite sous l'influence de stupéfiants, les technologies qui détournent l'attention des conducteurs.

L'orateur plaide aussi en faveur de la répression transfrontalière: une fois à l'étranger, les conducteurs ont trop souvent un sentiment d'impunité, de sorte qu'ils roulent de manière moins disciplinée.

4. Koen Ricour (Belgique, responsable de la police fédérale des autoroutes) et Miran Scheers (Institut belge de la sécurité routière)

M. Koen Ricour et Mme Miran Scheers analysent la problématique des motards, une catégorie d'usagers de la route qui présente un risque accru en termes de sécurité.

Les orateurs résument d'abord les faits:

- le nombre d'accidents impliquant des motards va croissant. Cette évolution s'explique simplement par l'augmentation du nombre de motards présents sur la route;
- le risque d'accident par million de kilomètres parcourus a diminué jusqu'en 2004, mais stagne depuis;



- les motards décèdent vingt fois plus souvent dans des accidents de circulation que les occupants de voitures;
- les accidents avec des motocyclettes se produisent le plus souvent dans les zones urbaines. Ils sont le plus fréquents pendant le week-end et au printemps et à l'automne;
- alors qu'initialement, c'étaient surtout des conducteurs de 20 à 30 ans qui étaient impliqués dans les accidents, on observe à présent plus ou moins une répartition égale entre 20 et 50 ans.

Quelles sont les causes des accidents avec des motocyclistes ?

- Dans 50% des cas, on constate une erreur humaine dans le chef du conducteur de la voiture, 70% des erreurs étant dues à la non-perception du motocycliste.
- Dans 37% des cas, le motocycliste commet une erreur.

Il est également frappant de constater que 24% des motocyclistes impliqués dans un accident avaient moins de six mois d'expérience.

Les intervenants estiment que le problème de l'insécurité routière des motocyclistes doit être abordé de trois manières :

1. La répression doit se concentrer sur les groupes cibles suivants : amateurs de vitesse, conducteurs de « réalisations personnelles » (tuners inclus), motocyclistes inexpérimentés, participants à des courses illégales et bandes criminelles de motocyclistes. Pour cela, la police doit disposer de possibilités suffisantes, ce qui suppose des moyens technologiques adéquats, une tactique intelligente et un travail de prévention suffisant.
2. Il y a lieu d'être suffisamment attentif au volet éducatif à différents moments : lors de la préparation de l'examen de conduite, aux cours de perfectionnement pratique et lors des campagnes d'information générales, lesquelles doivent également cibler les automobilistes.
3. Une meilleure ingénierie requiert d'être attentif aux points suivants : infrastructure routière intelligente, sûreté des motos, protection du conducteur et contrôle technique adéquat.

5. Dagfinn Moe (Norvège, psychologue de la route)

M. Dagfinn Moe analyse les aspects psychiques de la sécurité routière. Le facteur humain est déterminant dans la plupart des accidents. Il peut s'expliquer à partir de la neurobiologie, de la sociologie ou de la psychologie.

On peut distinguer quatre phases dans le développement du cerveau des jeunes : prolifération (croissance rapide du nombre de cellules du cerveau et nouvelles connexions), élagage (élimination des connexions inutilisées ou peu importantes), renforcement (consolidation des connexions) et remodelage des systèmes utilisant la dopamine et l'ocytocine. Concrètement, le cerveau émotionnel des adolescents est, en quelque sorte, en lutte avec leur cerveau rationnel et, souvent, le cerveau émotionnel l'emporte sur le cerveau rationnel. On observe, principalement chez les hommes entre 18 et 25 ans, une augmentation de l'impulsivité et des conduites à risques, certains pouvant même avoir des comportements extrêmes. Il convient d'en tenir compte pour définir la politique à mener et établir les priorités en matière de répression.



6. Odd Reidar, Humlegard (Norvège, chef du corps de police mobile national)

M. Odd Reidar a d'abord analysé les causes générales des accidents de la circulation: comportement reprochable (52 %), inattention (25 %), somnolence, maladie ou suicide (15 %), infrastructure routière (4%), manque d'aptitude à la conduite (2%), manque d'information (1 %), raisons techniques (1 %). Parmi les causes qui peuvent être reprochées au conducteur, ce sont la vitesse et la consommation d'alcool et de drogues qui prédominent dans les statistiques.

L'intervenant a ensuite expliqué que les auteurs d'infractions de droit commun sont plus enclins à adopter un comportement irresponsable au volant : les personnes qui ont été condamnées antérieurement sur le plan pénal pour des infractions qui n'ont rien à voir avec la circulation adoptent trois fois plus que les personnes sans casier judiciaire un comportement reprochable au volant. L'intervenant estime que cela s'explique par les conceptions éthiques déviantes des personnes condamnées pénalement: elles considèrent les infractions de roulage comme des faits sans gravité par comparaison avec les autres infractions qu'elles ont commises. Les pouvoirs publics et la police peuvent en tirer des enseignements: une politique forte pour lutter contre le crime est aussi de nature à accroître la sécurité routière.

7. David Lyle (bureau de communication Lyle Bailie)

M. David Lyle a montré l'importance d'une communication efficace pour une évolution vers une circulation plus sûre.

Les campagnes n'ont des effets que si elles allient deux éléments: preuve (confrontation avec la dure réalité statistique) et émotion (la création d'une implication personnelle dans la problématique de la sécurité routière). Il ressort d'études scientifiques que l'émotion fait partie intégrante des processus de raisonnement et de prise de décision et que les décisions des usagers de la route dans lesquelles cette composante émotionnelle fait défaut présentent des erreurs.

Comment maximiser l'impact émotionnel des campagnes ? Choquer (en montrant par exemple les conséquences des accidents) est une méthode possible, mais ce n'est pas la seule: une approche plus douce, suggérant les choses, influence le subconscient et peut avoir tout autant d'impact sur le comportement futur. Outre les campagnes médiatiques, l'organisation de rencontres avec des témoins oculaires (blessés, médecins urgentistes) a beaucoup d'impact.

L'orateur a démontré que de bonnes campagnes visant à accroître la sécurité routière s'amortissent plusieurs fois: une étude réalisée en Irlande du Nord montre que chaque livre investie dans une campagne génère 8 livres de retombées positives (si on ne prend en compte que les coûts matériels des accidents de la route), ou même 34 livres (si on prend également en compte les coûts humains).

8. Lowell Porter (États-Unis, président de la Commission de la sécurité routière de l'État de Washington)

M. Lowell Porter souligne l'importance du phénomène mondial de l'insécurité routière: chaque année, plus d'1 million de personnes meurent dans des accidents. Pour s'attaquer à ce problème, il faut une collaboration et un échange des meilleures pratiques. Un maximum de partenaires et de *stakeholders* doivent être associés à l'élaboration de la politique, en particulier aussi les *stakeholders* non traditionnels, comme les responsables de la santé et les responsables politiques.



Aux États-Unis, les causes des accidents de la route sont, dans les grandes lignes, les mêmes qu'en Europe : vitesse, alcool et non-respect du port de la ceinture.

À Washington, un plan de circulation et de transport a été élaboré sous la direction du gouverneur, en partant de priorités telles que la formation, les soins de santé et l'énergie. La politique intégrée a déjà porté ses fruits: depuis 1980, le nombre de tués sur les routes est passé de près de 1000 à moins de 600. L'état a également fixé des objectifs à long terme: la courbe d'évolution devrait s'accélérer, de manière à ce qu'en 2030, il n'y ait plus que 362 tués à déplorer sur les routes.

9. Martin Mönnighoff (Allemagne, directeur politique de l'université de police allemande)

M. Martin Mönnighoff analyse le processus de gestion de l'application des règles de la circulation routière. Les étapes suivantes doivent être successivement parcourues:

- identification des problèmes;
- définition des objectifs ("*management by objectives*");
- développement d'une stratégie;
- planification des mesures;
- mise en application des mesures;
- évaluation sur la base d'études réalisées à la fois *a priori* et *a posteriori*;
- enregistrement des données;
- évaluation des données.

En réalité, ce plan par étapes fonctionne en boucle. Ainsi l'évaluation de données donnera-t-elle à nouveau lieu à une identification de problème, un nouveau processus d'analyse pouvant alors être lancé.

10. Ellen Townsend (directrice politique du European Transport Safety Council)

Mme Ellen Townsend s'intéresse aux futurs défis de la politique de la sécurité routière de l'Union européenne. Il faut un nouveau programme d'action et de nouveaux objectifs à l'horizon 2020, après la réussite de l'objectif précédent: une réduction du nombre de tués de 50% au cours de la période 2001-2010. On s'étonnera de la très grande divergence existant au sein de l'Union européenne: c'est ainsi que les routes sont quatre fois moins sûres en Lituanie qu'à Malte.

Les principaux nouveaux problèmes devant retenir l'attention sont: les deux-roues motorisés, les chauffeurs vieillissants, une application plus adéquate des règles et le développement d'une volonté politique suffisante au niveau des États et de l'Union européenne.





COMMUNIQUÉS DE PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

VOUS POUVEZ CONSULTER LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE SUR NOTRE SITE :
WWW.LACHAMBRE.BE, SOUS LA RUBRIQUE « À LA UNE » ET/OU « COMMUNIQUÉS DE PRESSE ».

➤ JEUDI 5 NOVEMBRE 2009

FÊTE DU ROI AU PARLEMENT FÉDÉRAL

SAMEDI 15 NOVEMBRE 2009
HOMMAGE AU ROI ALBERT IER

«LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE »

Le 15 novembre 2009, pour la neuvième année consécutive, la Fête du Roi se déroulera au Parlement fédéral.

En cette année 2009, le Président de la Chambre Patrick DEWAELE et le Président du Sénat Armand DE DECKER, ainsi que le Premier ministre Herman VAN ROMPUY ont invité la Famille royale au Parlement fédéral.

Il a été décidé de rendre hommage au Roi Albert Ier en choisissant pour thème de la cérémonie: « la recherche scientifique».

➤ LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

CÉLÉBRATION DE L'ARMISTICE À LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

LE MERCREDI 11 NOVEMBRE 2009 DÈS 12 HEURES

Le 11 novembre prochain, une centaine d'anciens combattants et membres d'associations patriotiques, et des jeunes issus de mouvements de jeunesse visiteront le Parlement fédéral après la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918 à la Colonne du Congrès.



Programme:

- Dès 12 h.: Accueil des participants au péristyle du Parlement fédéral par les présidents de la Chambre et du Sénat.
- De 13 à 14 heures: Les jeunes, les anciens combattants et des membres des associations patriotiques s'entreprendront avec M. André Flahaut, vice-président de la Chambre (hémicycle Chambre).
- A 14 heures 30: Les représentants des associations patriotiques entendront dans l'hémicycle de la Chambre un exposé du professeur Pieter Lagrou de L'ULB.
Quant aux jeunes, ils visiteront le musée BELvue, récemment rénové.



PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Documents parlementaires :

- 4-861/1 (SÉNAT)
52 2226/1 (CHAMBRE) DU 26 JUIN 2008
Troisième rapport de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie aux Chambres législatives (Années 2006 et 2007)

- 52 0011/004 DU 13 OCTOBRE 2009
État des projets de loi adoptés par la Chambre des représentants pendant la 52^e législature – Situation au 12.10.2009

- 52 2219/1 (CHAMBRE)
4-1471/1 (SÉNAT) DU 23 OCTOBRE 2009
Rapport de la session d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE – Conférence parlementaire sur la Sécurité énergétique et l'Environnement – Athènes (8-11 octobre 2009)

- 52 2225/002 DU 29 OCTOBRE 2009
Note de politique générale – Fonction publique

- 52 2225/003 DU 30 OCTOBRE 2009
Note de politique générale – Affaires sociales

- 52 2225/004 DU 30 OCTOBRE 2009
Note de politique générale – Personnes handicapées

- 52 2225/005 DU 3 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – Climat et énergie



- 52 2225/010 DU 5 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – Politique étrangère

- 52 2225/011 DU 5 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – L'Entreprise et la Simplification

- 52 2221/001 DU 6 NOVEMBRE 2009
Budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – Exposé général

- 52 2225/013 DU 9 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – Chancellerie du premier ministre

- 52 0008/003 DU 10 NOVEMBRE 2009
Commissions et délégations aux assemblées internationales

Bulletin des questions et réponses :

- 52/081 DU 19 OCTOBRE 2009
Questions et réponses écrites

- 52/082 DU 26 OCTOBRE 2009
Questions et réponses écrites



CONSEIL DES MINISTRES

Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le Parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.

Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: <http://www.presscenter.org> - Conseil des ministres.

➤ **CONSEIL DES MINISTRES DU 13 NOVEMBRE 2009**

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 13 novembre 2009 sous la présidence du premier ministre Herman Van Rompuy.

TRIBUNAUX DU TRAVAIL

Modification de la procédure relative au règlement collectif de dettes.

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie les modalités de convocation et de notification dans la cadre de la procédure de règlement collectif de dettes, afin de diminuer la charge de travail des greffes des tribunaux du travail.

A la suite de la crise financière et économique, les greffes des tribunaux du travail sont confrontés à une hausse du nombre de plis judiciaires pour procéder aux convocations et aux notifications.

Désormais, les convocations effectuées dans le cadre du règlement collectif de dettes seront notifiées par pli simple. La notification de la décision d'admissibilité et la notification des décisions qui mettent un terme au règlement collectif de dettes ou le révoquent se feront par pli judiciaire. La notification de toutes les autres décisions se feront par courrier recommandé.

Cette réglementation, proposée par le ministre de la Justice Stefaan De Clerck devrait entraîner une diminution moyenne de la charge de travail de 55 à 60 % au niveau national pour le service expéditions et classements des greffes chargés du règlement collectif de dettes.



COOPÉRATION POLICIÈRE

Assentiment à la Convention relative à la coopération policière entre la Belgique et Malte.

Sur proposition de M. Yves Leterme, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention relative à la coopération policière entre la Belgique et Malte, signée à Bruxelles le 1er décembre 2005.

Le principal objectif de cette Convention consiste à poursuivre l'institutionnalisation, la promotion et la coordination de la coopération entre les autorités policières de la Belgique et de Malte :

- en centralisant la coopération bilatérale entre la Belgique et Malte en désignant dans chacun de ces pays une autorité ou un service spécifique qui traitera les demandes de coopération ;
- en conférant une base légale à la coopération policière entre ces deux pays afin que les risques inhérents à une telle démarche soient considérablement réduits pour les gouvernements concernés.

La conclusion de cette Convention entérine le souhait explicite tant de la Belgique que de Malte de renforcer la coopération sur le plan de la lutte contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains et le trafic de stupéfiants. Pour ce faire, la Convention précise les domaines possibles de coopération, les modes d'échange d'informations et la protection y relative de données à caractère personnel, ainsi que les formalités qui doivent être accomplies lors du traitement de demandes de coopération.

En ratifiant cette Convention, la Belgique disposera incontestablement d'un indispensable instrument complémentaire dans la lutte contre la criminalité organisée dans les pays d'Europe du Sud.

La ratification et l'exécution de ladite Convention permettront non seulement d'améliorer la coopération avec Malte, mais contribueront par la même occasion à faire progresser la coopération internationale au sein de l'Union européenne.

Par ailleurs, cette Convention permet de consolider la mise en oeuvre de la coopération régionale et les relations de bon voisinage, en leur qualité d'éléments essentiels dans la politique de l'UE.

COOPÉRATION POLICIÈRE

Assentiment à la Convention relative à la coopération policière entre la Belgique et la Croatie.

Sur proposition de M. Yves Leterme, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention relative à la coopération policière entre la Belgique et la Croatie, signée à Zagreb le 19 octobre 2004.

Le principal objectif de cette Convention consiste à poursuivre l'institutionnalisation, la promotion et la coordination de la coopération entre les autorités policières de la Belgique et de la Croatie :

- en centralisant la coopération bilatérale entre la Belgique et la Croatie en désignant dans chacun de ces pays une autorité ou un service spécifique qui traitera les demandes de coopération ;
- en conférant une base légale à la coopération policière entre ces deux pays afin que les risques inhérents à une telle démarche soient considérablement réduits pour les gouvernements concernés.



La conclusion de cette Convention entérine le souhait explicite tant de la Belgique que de la Croatie de renforcer la coopération sur le plan de la lutte contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains et le trafic de stupéfiants. Pour ce faire, la Convention précise les domaines possibles de coopération, les modes d'échange d'informations et la protection y relative de données à caractère personnel, ainsi que les formalités qui doivent être accomplies lors du traitement de demandes de coopération.

En ratifiant cette Convention, et grâce aussi à d'autres conventions qui seront ratifiées avec les pays des Balkans, la Belgique disposera incontestablement d'un indispensable instrument complémentaire dans la lutte contre la criminalité organisée dans les pays d'Europe du Sud.

La ratification et l'exécution de ladite Convention permettront non seulement d'améliorer la coopération avec la Croatie, mais contribueront par la même occasion à faire progresser la Croatie dans le sens d'une adhésion effective à l'Union européenne.

Par ailleurs, cette Convention permet de consolider la mise en oeuvre de la coopération régionale et les relations de bon voisinage, en leur qualité d'éléments essentiels dans la politique de l'UE.

COOPÉRATION POLICIÈRE

Assentiment à l'Accord relatif à la coopération policière entre la Belgique et la République tchèque.

Sur proposition de M. Yves Leterme, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord relatif à la coopération policière entre la Belgique et la République tchèque, signée à Bruxelles le 27 novembre 2008.

Le principal objectif de cet Accord consiste à poursuivre l'institutionnalisation, la promotion et la coordination de la coopération entre les autorités policières de la Belgique et de la République tchèque :

- en centralisant la coopération bilatérale entre la Belgique et la République tchèque en désignant dans chacun de ces pays une autorité ou un service spécifique qui traitera les demandes de coopération ;
- en conférant une base légale à la coopération policière entre ces deux pays afin que les risques inhérents à une telle démarche soient considérablement réduits pour les gouvernements concernés.

La conclusion de cet Accord entérine le souhait explicite tant de la Belgique que de la République tchèque de renforcer la coopération sur le plan de la lutte contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains et le trafic de stupéfiants. Pour ce faire, l'Accord précise les domaines possibles de coopération, les modes d'échange d'informations et la protection y relative de données à caractère personnel, ainsi que les formalités qui doivent être accomplies lors du traitement de demandes de coopération.

En ratifiant cet Accord, la Belgique disposera incontestablement d'un indispensable instrument complémentaire dans la lutte contre la criminalité organisée dans les pays d'Europe du Sud.

La ratification et l'exécution dudit Accord permettront non seulement d'améliorer la coopération avec la république tchèque, mais contribueront par la même occasion à faire progresser la coopération internationale au sein de l'Union européenne.

Par ailleurs, cet Accord permet de consolider la mise en oeuvre de la coopération régionale et les relations de bon voisinage, en leur qualité d'éléments essentiels dans la politique de l'UE.



CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR 2010

Fixation du contingent de l'armée pour l'année 2010.

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2010. Le contingent est limité à 37.112 militaires. Ce nombre exprime le maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2010. Il se subdivise comme suit :

- un maximum de 35.969 militaires du cadre actif et élèves comptés dans l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 643 militaires du cadre actif, comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire,
- un maximum de 500 militaires rappelés.

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée soit fixé annuellement.

CONTRATS D'ASSURANCE

Modification des prescriptions légales pour les contrats d'assurance.

Le Conseil des ministres a décidé de modifier la loi sur les contrats d'assurance terrestre (modification de la loi du 25 juin 1992) afin de rendre la modification des contrats d'assurance plus claire pour les assurés et les sociétés d'assurance. La modification apporte en outre une plus grande protection pour le preneur d'assurance et réduit les coûts pour l'assureur.

La proposition du ministre de la Justice Stefaan De Clerck apporte ainsi une solution à la problématique de la modification des conditions légales et réglementaires et de la modification des primes des contrats d'assurance.

Ainsi l'assureur doit fournir suffisamment d'informations au preneur d'assurance en cas de modification du contrat, afin que ce dernier puisse prendre une décision en connaissance de cause. L'assureur doit soumettre le texte reprenant les nouvelles conditions à l'assuré. Par ailleurs, le projet de loi prévoit des nouvelles dispositions qui règlent l'acceptation des nouvelles conditions par le preneur d'assurance.

La loi introduit par ailleurs l'utilisation des nouveaux moyens de communication qui permettront de réduire les coûts liés à la notification. Le preneur d'assurance pourra toutefois toujours demander une copie écrite des conditions contractuelles et relatives à la prime.

ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE

Adaptation des activités des mutualités aux directives européennes relatives aux assurances de dommages - Deuxième lecture.

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi qui adapte la législation belge en matière d'assurances maladies complémentaires proposées par les mutualités aux directives européennes en matière d'assurances (73/239/CEE et 92/49/CEE). L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, a été scindé en deux, selon les matières concernant l'article 77 ou l'article 78 de la Constitution.



La proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx et du ministre des Finances Didier Reynders répond à la mise en demeure de la Commission européenne d'adapter la législation.

Afin de pouvoir continuer de proposer à leurs membres des assurances complémentaires hospitalisation similaires à celles distribuées par les entreprises d'assurances, les mutualités et les autres entités mutualistes devront également respecter les règles prévues par les directives, en tenant compte de certaines spécificités du secteur mutualiste. A cet effet, elles devront notamment créer des entités juridiques distinctes.

Les avant-projets prévoient dès lors qu'au sein des services complémentaires organisés par les entités mutualistes, il convient de faire une distinction entre les assurances et les opérations et autres services qui ne présentent pas un caractère d'assurance. Ces derniers services pourront toujours être organisés par les mutualités, les unions nationales et les sociétés mutualistes.

La loi devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2010. Les mutualités et les unions nationales ont toutefois jusqu'à 2012 pour adapter leurs services.

EMPLOI

Exécution des mesures concernant l'emploi prises lors du conclave budgétaire.

Le Conseil des ministres a approuvé en première lecture un avant-projet de loi en vue de soutenir l'emploi. La proposition de la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet et de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx exécute les décisions prises par le Conseil des ministres lors du conclave budgétaire.

DIRECTIVE SERVICES

Transposition en droit belge de la directive services - Deuxième lecture.

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi qui règle la transposition en droit belge de la directive européenne (2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur) relative aux services dans le marché intérieur. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

L'avant-projet contient des dispositions qui imposent des mesures de mise en oeuvre et n'appellent pas de modification de la législation. L'avant-projet contient les principes qui devront être respectés pour que la législation belge puisse être adaptée conformément à la directive services. Il contient en outre les définitions, la détermination du champ d'application, les règles relatives à la liberté d'établissement, les règles relatives à la libre prestation de services, les règles relatives aux obligations des prestataires de services et aux droits des destinataires de services et les règles relatives à la coopération administrative.

Le Conseil des ministres a en outre approuvé un avant-projet de loi sur les services concernant certains aspects juridiques visés à l'article 77 de la Constitution.



SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

Renforcement des mesures de redressement applicables aux entreprises relevant du secteur bancaire et financier.

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi qui visent à renforcer les mesures de redressement dont disposent les autorités à l'égard d'établissements relevant du secteur bancaire et financier, dont la situation financière serait menacée gravement au point d'affecter la stabilité financière nationale ou internationale. Ces avant-projets concrétisent des mesures annoncées dans la déclaration de politique générale.

Le premier avant-projet complète les mesures de redressement applicables aux entreprises relevant du secteur bancaire et financier. Les mesures prévues par l'avant-projet sont fondées sur des motifs impérieux d'intérêt général qui trouvent leur origine dans une crise financière et économique sans précédent.

L'avant-projet donne à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) un pouvoir de suspension de tout ou partie des activités d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurances. Un délai de redressement comme préalable à l'adoption d'une mesure de redressement n'est plus nécessaire.

Il prévoit des prérogatives auxquelles l'Etat pourra recourir en cas de situation critique impliquant un risque sérieux de discontinuité, de nature à affecter la stabilité financière. Le Roi aura ainsi la possibilité d'arrêter tout acte de disposition, en faveur de l'Etat ou de toute autre personne, belge ou étrangère, de droit public ou de droit privé, notamment tout acte de cession, de vente ou d'apport portant sur :

- des actifs, des passifs ou une ou plusieurs branches d'activités,
- des titres ou parts, représentatifs ou non du capital, conférant ou non un droit de vote, émis par l'établissement de crédit.

L'avant-projet prévoit en outre des sanctions en cas de diffusion d'informations ou de rumeurs susceptibles de donner des indications fausses ou trompeuses sur la situation d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'assurances ou d'un organisme de liquidation, de nature à porter atteinte à sa stabilité financière.

Le second avant-projet de loi concerne les voies de recours et prévoit que les actes de disposition accomplis par le Roi sont placés sous le contrôle d'un tribunal indépendant et impartial. Lorsque l'Etat voudra faire usage des pouvoirs d'ordonner la cession d'actifs ou de titres, il devra saisir le tribunal de première instance pour que celui-ci vérifie d'une part la légalité de l'acte de cession, et d'autre part le caractère juste de l'indemnisation prévue.

PERSONNEL MILITAIRE

Modification de diverses lois applicables au personnel militaire.

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant diverses lois applicables au personnel militaire.

Cet avant-projet répond aux 6 objectifs suivants :

- créer la base légale pour l'introduction d'un engagement volontaire. Cet engagement a une durée maximum de 3 ans pour les volontaires et de 4 ans pour les autres catégories de personnel. Il est fait usage d'un engagement initial de 2 ans et de rengagements de 6 mois. Durant les 6 premiers mois, les intéressés perçoivent une solde et bénéficient d'un statut social particulier ;



- adapter certaines dispositions relatives au rendement, notamment pour les contrôleurs de trafic aérien, les pilotes ayant suivi un cours de reconversion sur un autre type d'aéronef avant ou lors de la prolongation de leur carrière, et pour les candidats officiers de carrière du recrutement normal dès la réussite de la première année d'étude à l'Ecole royale militaire ;
- élargir et adapter les mesures relatives à l'utilisation des militaires et des employeurs potentiels. L'utilisation n'est pas suivie d'un transfert du militaire concerné vers le nouvel employeur ;
- réinsérer le renvoi à la discipline du corps afin de permettre aux autorités qui interviennent au cours d'une procédure judiciaire de renvoyer un militaire vers la discipline du corps ;
- clarifier la publication de l'ouverture des places vacantes pour le recrutement du personnel enseignant de l'Ecole royale militaire, et clarifier les conditions de nomination pour la fonction de directeur de l'enseignement académique de l'école ;
- adapter plusieurs dispositions sociales.

SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Exécution de la déclaration du gouvernement concernant la surveillance du secteur financier.

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers ainsi que la loi fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique (BNB) (la loi du 2 août 2002 et la loi du 22 février 1998).

L'avant-projet exécute les décisions prises par le Conseil des ministres sur la base des recommandations du Haut Comité pour une nouvelle architecture financière et qui font partie de la [déclaration du gouvernement sur sa politique générale](#) du 13 octobre 2009.

Afin d'améliorer la surveillance du secteur financier, l'avant-projet renforce la collaboration entre la BNB et la Commission bancaire, financière et des Assurances (CBFA). Pour ce faire, le Comité des risques et établissements financiers systémiques sera créé. Ce comité, au sein duquel siégeront les membres des comités de direction de la BNB et de la CBFA, aura pour mission première de contribuer à préserver la stabilité du système financier.

Par ailleurs, l'ensemble des compétences relatives au contrôle prudentiel seront intégrées au sein de la Banque nationale, selon le modèle dit "Twin Peaks", l'organisation de la surveillance selon un pilier prudentiel et un pilier de conduite.

Enfin, l'avant-projet introduit des dispositions qui doivent offrir au consommateur plus d'informations et une plus grande protection. Pour ce faire, les compétences de la CBFA seront renforcées. Ainsi, la CBFA pourra arrêter des règlements dans le domaine de la protection des consommateurs. Le Roi, quant à lui, pourra arrêter des règles spécifiques concernant les communications à caractère promotionnel et autres documents.





ANNEXES





PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET
COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission ...) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du Bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





COUR DES COMPTES

➤ **DOC 52 2228/001 DU 28 OCTOBRE 2009**

Avis de la Cour des comptes sur la nomination du président de la Chambre néerlandaise





ASSEMBLEES
PARLEMENTAIRES
INTERNATIONALES

STOCKHOLM, 11 ET 12 OCTOBRE 2009

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE LA JUSTICE DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Mme Sonja Becq, présidente de la commission de la Justice, a pris part à cette réunion.

La Conférence a été ouverte par *M. Thomas Brödström*, président de la commission de la Justice du *Riksdag*.

L'intervenant a renvoyé en premier lieu au "programme de Stockholm". Ce programme, en cours de préparation, fera suite au programme de La Haye, qui prend fin en décembre. L'intervenant a évoqué brièvement les lignes de force du nouveau programme pluriannuel pour l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice.

M. Brödström a également attiré l'attention sur le document de travail qui a été transmis aux participants en prévision de la Conférence. Ce document reprend plusieurs points de discussion éventuels.

1. L'Union européenne devrait-elle prendre davantage de mesures en vue de promouvoir la lutte contre la criminalité transfrontalière grave?
2. Quels sont les risques qui pourraient en découler en pratique en termes de protection des droits des citoyens?
3. Quelles mesures l'UE pourrait-elle prendre pour renforcer la sécurité des citoyens face à la criminalité transfrontalière?
4. Sur quels points les droits procéduraux en matière pénale pourraient-ils être améliorés à la lumière des dispositions contenues à cet égard dans le Traité de Lisbonne?
5. Quelles initiatives concrètes les États membres pourraient-ils prendre pour renforcer la confiance réciproque dans la politique menée en matière judiciaire et policière?

M. *Jacub Boratyriski*, responsable du service de "Lutte contre la criminalité organisée" de la Commission européenne, a souligné que la traite des êtres humains menace gravement la sécurité de l'UE. Les victimes des trafiquants d'êtres humains sont les esclaves de notre société moderne. Ce trafic se double du reste souvent d'autres activités clandestines comme le trafic de drogue ou d'armes, qui minent toute notre organisation sociale. La traite des êtres humains est très lucrative, et les auteurs de cette forme de criminalité veillent toujours à rester hors d'atteinte. Contrairement à la situation prévalant au niveau du trafic d'armes ou de drogue, il n'existe aucune preuve matérielle dans le domaine de la traite des êtres humains. Les victimes elles-mêmes constituent la preuve matérielle de ce crime, mais elles rechignent souvent à collaborer avec la justice, en raison de la peur que leur inspirent les trafiquants et des intimidations dont elles font l'objet. Seule une partie des cas établis de traite des êtres humains entraîne du reste effectivement une condamnation.



L'intervenant a ensuite plaidé pour un recours accru aux "*joint investigation teams*".

Il a enfin indiqué que, pour promouvoir la coopération dans le domaine du maintien du droit, l'UE a l'intention de mettre en place un programme d'échange de policiers et de membres du personnel de la Justice.

M. Göran Lambertz, Chancelier de la justice (Suède), a souligné que l'attention et le souci permanents pour la préservation de l'État de droit créent les conditions requises pour lutter efficacement contre les menaces envers la sécurité.

Dans un État de droit, la législation doit être aussi irréprochable que possible. Cela exige notamment d'éviter les lois rétroactives le plus souvent possible. Cela signifie également que les juges doivent y être bien formés, les audiences publiques et les accusés assistés d'un avocat. En outre, les accusés doivent toujours pouvoir faire convoquer leurs propres témoins. Et les personnes acquittées doivent voir leur innocence reconnue par la société.

La société souhaite, à juste titre, que les auteurs des délits soient sanctionnés. C'est pourquoi les médias font souvent tout ce qu'ils peuvent pour rapporter les faits et pourquoi ils désignent des coupables sans que leur culpabilité ait été établie.

Un État de droit doit pouvoir garantir que l'on n'y condamne pas des innocents.

Au cours des débats, *M. Xavier Bettel, vice-président de la commission de la Justice de la Chambre des représentants du Luxembourg*, a indiqué que le programme de Stockholm n'aborde guère la question de la protection des droits fondamentaux.

M. Guy Geoffroy, vice-président de la commission des lois de l'Assemblée nationale française, a fait observer qu'une lutte efficace contre la criminalité organisée exige que son produit soit saisi partout en Europe. Cela nécessiterait toutefois que l'Union européenne veille à ce que les biens mobiliers et immobiliers saisis soient bien gérés, et à ce qu'ils puissent être restitués, en cas d'acquiescement, en bon état et, éventuellement, avec une compensation pour le manque à gagner.

Mme Therese Mattsson, chef de la police judiciaire suédoise, a indiqué que la loi entrée en vigueur en Suède le 1^{er} janvier 1999 (et amendée en 2005) sanctionne la prostitution dans son pays. Cette loi ne sanctionne pas la personne prostituée, considérée comme la partie vulnérable, mais bien son client. Le contrevenant est sanctionné d'une amende ou d'une peine de prison de six mois au maximum. En vigueur depuis dix ans, cette loi est actuellement en cours d'évaluation. Mme Mattsson estime que cette loi offre une bonne prévention contre la traite des êtres humains. L'interdiction frappant la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle a été inscrite dans la loi du 1^{er} juillet 2002. Ce délit est sanctionné d'une peine de prison de deux à dix ans.

Certains participants ont demandé si la répression du « prostitué » n'a pas donné lieu à un glissement géographique. Le fait que des petits pays décrètent pareille interdiction pourrait entraîner un déplacement des zones de prostitution vers les régions frontalières, le problème étant alors refilé aux pays voisins.

La question a également été posée de savoir si cette interdiction n'a pas eu pour effet d'augmenter la violence envers les femmes. L'attention a également été attirée sur la fonction sociale de la prostitution qui peut apporter une solution aux besoins sexuels de personnes confrontées à des limites physiques importantes. Enfin, il a été fait observer que la prostitution peut également être proposée par l'internet ou la téléphonie mobile, ce qui la rend très difficile à localiser.



Selon *Mme Mattsson*, la violence à l'égard des femmes n'a pas augmenté. Il est exact que les prostituées peuvent désormais proposer leurs services via l'internet, mais si les clients peuvent prendre contact par l'internet, la police est en mesure de tracer également le réseau. Enfin, en ce qui concerne la fonction sociale de la prostitution, l'oratrice estimait que l'on peut élaborer d'autres solutions pour résoudre ces problèmes.

M. Mats Paulsson, Inspecteur principal de la Västra Götaland Countypolice, a expliqué comment procède la police pour rechercher les trafiquants de femmes. La police est pleinement consciente de l'angoisse que vivent les victimes au quotidien. Ces dernières ont souvent eu de mauvaises expériences avec les services de police dans leur propre pays et perçoivent ceux-ci comme une menace. Elles redoutent d'aller en prison, que leur famille apprenne ce qui leur est arrivé ou d'être renvoyées chez elles et de ne plus jamais pouvoir quitter leur pays. Il s'agit souvent également de très jeunes filles. La police peut leur offrir sa protection lorsqu'elles veulent témoigner. En outre, elle s'efforce d'organiser un accueil provisoire en entretenant de bons contacts avec les services sociaux et le service de l'immigration. À la question de *Mme Sonja Becq* de savoir si la police recherche aussi des réseaux et si des succès sont engrangés en la matière, M. Paulsson a répondu que ces réseaux sont notamment recherchés par le biais de l'infrastructure permettant l'organisation de la prostitution: le locataire de l'appartement, la personne qui assure le service de taxi, etc. L'orateur a souligné qu'il est capital pour les services de police de gagner la confiance des victimes. En effet, le témoignage de celles-ci est crucial pour entamer d'éventuelles poursuites à l'encontre des trafiquants d'êtres humains.

DÉLÉGATION BELGE À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
au cours de la 4^e partie de la session 2009, Strasbourg, 28 septembre-2 octobre 2009

Recommandations

- 1882 La promotion de services de médias en ligne et sur internet adaptés aux mineurs
- 1883 Les défis posés par le changement climatique
- 1884 L'éducation culturelle : promotion de la culture, de la créativité et de la compréhension interculturelle par l'éducation
- 1885 Élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme sur le droit à un environnement sain
- 1886 L'avenir du Conseil de l'Europe à la lumière de ses 60 années d'expérience
- 1887 Le viol des femmes, y compris le viol marital
- 1888 Vers une nouvelle gouvernance des océans



Résolutions

- 1682 Les défis posés par le changement climatique
- 1683 La guerre entre la Géorgie et la Russie : un an après
- 1684 Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2008-2009
- 1685 Allégations d'utilisation abusive du système de justice pénale, motivée par des considérations politiques dans les États membres du Conseil de l'Europe
- 1686 Contestation, pour des raisons formelles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Moldavie
- 1687 Réexamen, pour des raisons substantielles, des pouvoirs déjà ratifiés de la délégation russe (articles 9 du Règlement de l'Assemblée)
- 1688 La réforme des Nations Unies et les États membres du Conseil de l'Europe
- 1689 L'avenir du Conseil de l'Europe à la lumière de ses 60 années d'expérience
- 1690 Respect des obligations et des engagements de Monaco
- 1691 Le viol des femmes, y compris le viol marital
- 1692 Le fonctionnement des institutions démocratiques en Moldavie : mise en œuvre de la Résolution 1666
- 1693 L'eau : un enjeu stratégique pour le Bassin méditerranéen
- 1694 Vers une nouvelle gouvernance des océans

Avis

- 274 Projet de Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires de collectivités locales
- 275 projet de Protocole n° 3 à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif aux Groupements euro-régionaux de coopération.

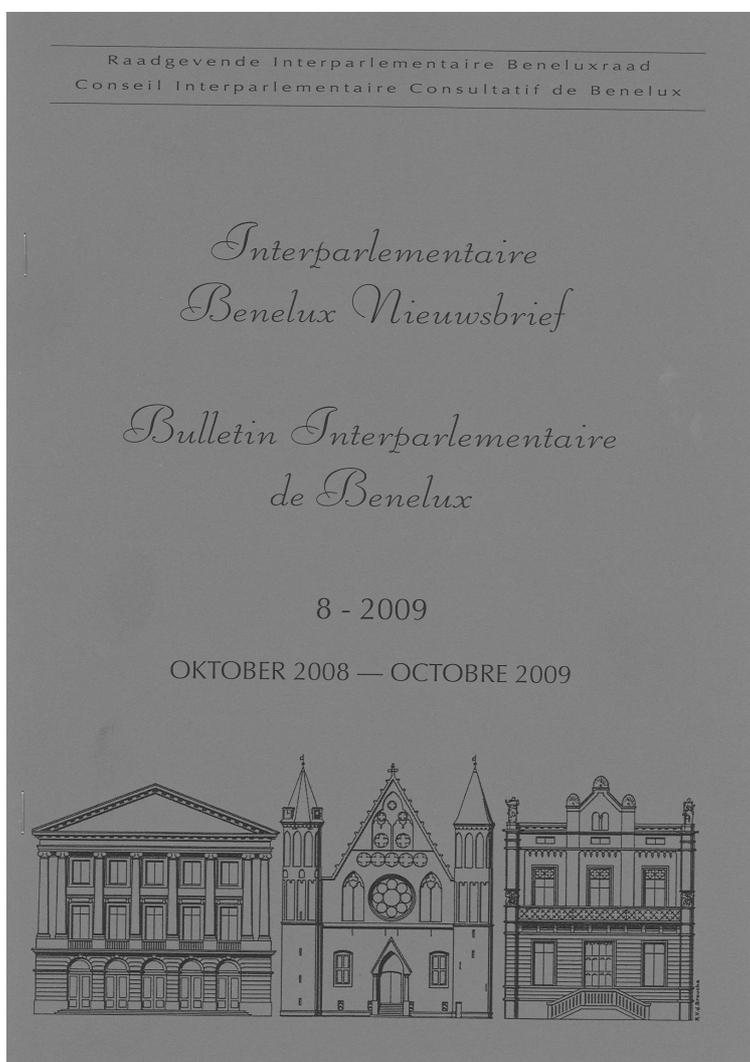
Les textes mentionnés et d'autres documents du Conseil de l'Europe peuvent être obtenus auprès du service des Affaires européennes et Relations interparlementaires du Sénat

Sonja Langenhaeck : 02/501.79.81
Secrétariat : 02/501.72.62
e-mail : sl@senate.be - lc@senate.be



CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX

Bulletin Interparlementaire de Benelux 8-2009 - octobre 2009







ADDENDA





AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».

TABLEAU DES TRAVAUX LÉGISLATIFS
PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS EN COURS D'EXAMEN

Mise à jour au 17 novembre 2009

Proposition : initiative parlementaire
Projet : initiative du gouvernement ou proposition adoptée par la Chambre ou le Sénat
C : Chambre
S : Sénat
CIR : Code des impôts sur les revenus
UEBL : Union économique belgo-luxembourgeoise
CONST : Constitution

(1) La procédure législative est déterminée par les matières dont la Constitution attribue la compétence respectivement à la Chambre et au Sénat

- CONST, art. 74 : matières de la compétence de la Chambre des représentants seule ;
- CONST, art. 77 : matières de la compétence de la Chambre des représentants et du Sénat ;
- CONST, art. 78 : matières de la compétence de la Chambre des représentants, mais pour lesquelles le Sénat dispose d'un droit d'évocation ;
- CONST, art. 81 : si le Sénat, en vertu de son droit d'initiative, adopte une proposition de loi dans les matières visées à l'art. 78, le projet de loi est transmis à la Chambre.

(2) Les projets de loi qui n'ont plus été examinés en commission depuis deux mois ne figurent pas au présent tableau.

(3) Ces projets et propositions de loi sont en attente de promulgation. Ils réapparaîtront au présent tableau lors de leur publication au Moniteur belge.

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Propositions de loi (jointes) Cour constitutionnelle – Scission circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0037/1-0000/2007 C 20.09.2007 Scission circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0039/1-0000/2007 C 10.10.2007 Cour constitutionnelle – Scission circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0027/1-0000/2007 C 12.07.2007 Cour constitutionnelle – Scission circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0028/1-0000/2007 C 12.07.2007 Cour constitutionnelle – Scission circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0031/1-0000/2007 C 12.07.2007 Cour constitutionnelle – Scission circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0032/1-0000/2007 C 12.07.2007 Cour constitutionnelle – Scission circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0033/1-0000/2007 C 12.07.2007 Cour constitutionnelle – Scission circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0038/1-0000/2007 C 12.07.2007 Cour constitutionnelle – Scission circonscription Bruxelles-Hal-Vilvorde C 0133/1-0000/2007 C 12.10.2007 (...)	 78 77 78 77 78 77 77 78 77	A – en commission le 07.11.07 ----- <i>Procédure de conflit d'intérêts – Motion du Parlement de la Communauté française</i> D – en commission le 19.12.07 Communication en séance plénière le 31.01.08 -----		
(Suite) Circonscriptions électorales – Découpage en arrondissements C 0153/1-0000/2007 C 09.10.2007 Circonscriptions électorales – Territoire des différentes provinces – Brabant C 0158/1-0000/2007 C 09.10.2007	78 78	<i>Procédure de conflit d'intérêts – Motion de la COCOF</i> D – en commission le 04.06.08 ----- <i>Conflit d'intérêt au</i> 11.02.09		

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
<i>Intérieur</i>		D – en commission le 10.11.09		
Propositions de loi (jointes) Service minimum missions service public et d'intérêt général C 0055/1-0000/2007 C 13.07.2007 Entreprises publiques économiques – Service minimum garanti C 0760/1-2007/2008 C 31.01.2008	78 78	D – en commission les 01.07 et 21.10.09		
<i>Infrastructure</i> Propositions de loi (jointes) Guerre 1940-1945 – Victimes civiles – Pensions de dédommagement T C 0301/1-2007/2008 C 30.10.2007 Guerre 1940-1945 – Victimes civiles – pension dédommagement – Nat. Belge C 1626/1-2008/2009 C 28.11.2008	78 78	D – en commission les 08.12.08, 18.03, 14.07 et 28.10.09		
<i>Santé publique</i>				

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Proposition de loi Fonds social mazout – Rectification d'ordre technique C 20.02.2008	78	A – en commission le 21.02.08 A – en séance plénière le 21.02.08	A – en séance plénière le 28.02.08	Loi du 10.09.09 M.B. 06.10.09
<i>Santé publique</i> Projet de loi (transmis par le Sénat) Navigation rhénane et intérieure – Collecte, dépôt et réception déchets S 0569/1-2007/2008 C 1061/1-2007/2008	77	A – en commission le 23.04.08 A – en séance plénière le 15.05.08	A – en séance plénière le 10.04.08	Loi du 19.06.08 M.B. 22.10.09
<i>Relations extérieures</i> Projets de loi (joints) (transmis par le Sénat) Cour constitutionnelle – Nouvelle dénomination – Adaptation diverses lois S 0513/1-2007/2008 C 1112/1-2007/2008 Cour constitutionnelle – Nouvelle dénomination – Adaptation diverses lois S 0515/1-2007/2008 C 1113/1-2007/2008 Cour constitutionnelle – Nouvelle dénomination – Adaptation diverses lois S 0514/1-2007/2008 C 1114/1-2007/2008 Cour constitutionnelle – Dénomination C 1727/1-2008/2009	77 78 77 77	A – en commission le 20.10.09	A – en séance plénière le 24.04.08	
<i>Révision de la Constitution</i>				

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Propositions de loi (jointes) Sociétés – Participation à l'assemblée générale C 1294/1-2007/2008 Entreprises publiques – Groupes d'intérêts – Droit de parole C 1300/1-2007/2008 <i>Droit commercial</i>	78 78	D – en commission les 17.02 et 27.10.09 Ajourné en commission le 10.11.09		
Proposition de loi Entreprises publiques administrateurs indépendants composition conseil adm. C 1298/1-2007/2008 C 01.07.2008 <i>Droit commercial</i>	78	D – en commission les 17.02 et 10.11.09		
Proposition de résolution Enfant hospitalisé en pédopsychiatrie – Droits C 1477/1-2008/2009 C 14.10.2008 <i>Santé publique</i>		A – en commission le 27.10.09		
Proposition de loi Options sur actions – Durée et exercice C 1501/1-2008/2009 C 20.10.2008 <i>Droit commercial</i>	78	D – en commission les 17.02 et 10.11.09		

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Propositions de loi (jointes) Divorce – Comparution personnelle – Tentative de conciliation C 1511/1-2008/2009 Divorce – Première audience – Comparution personnelle – Médiation C 1716/1-2008/2009	78 78	D – en commission les 21.10 et 28.10.09		
<i>Sous-commission « Droit de la Famille »</i> Proposition de loi-cadre Produits financiers communs – Agence protection consommateurs - CBFA C 1632/1-2008/2009	78	D – en commission le 27.10.09		
<i>Economie</i> Projets de loi (jointes) Code droit pénal social C 1666/1-2008/2009 Code droit pénal social C 1667/1-2008/2009	78 77	Justice : D – en commission les 18.02, 01.04, 21.04, 07.10, 20.10, 21.10, 27.10 et 10.11.09 <u>Affaires sociales</u> : A – en commission le 17.03.09		
<i>Justice</i> <i>Affaires sociales</i> Propositions de loi (jointes) Circulation routière – Alcolock C 1856/1-2008/2009 Etat d'ébriété – peine complémentaire – Alcolock C 1339/1-2007/2008	78 78	A – en commission le 13.05.09 A – en séance plénière le 04.06.09	Projet non évoqué	Loi du 12.07.09 M.B. 15.09.09
<i>Infrastructure</i>				

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Proposition de loi Personnes présentant risque sanitaire accru – Assurances solde restant dû C 1977/1-2008/2009 <i>Economie</i>	78	D – en commission les 12.05, 08.07, 06.10, 27.10 et 10.11.09		
Projet de loi Circulation routière – Drogues – Tests salivaires C 1985/1-2008/2009 Proposition de loi (jointe) Circulation routière – Test drogue – Test salivaire C 0963/1-2007/2008 <i>Infrastructure</i>	78 78	A – en commission le 10.06.09 A – en séance plénière le 02.07.09	Projet non évoqué	Loi du 31.07.09 M.B. 15.09.09
Projet de loi Secteur financier - Directive 2007/44/CE Evaluation prudentielle C 2011/1-2008/2009 <i>Finances et Budget</i>	78	A – en commission le 17.06.09 A – en séance plénière le 02.07.09		Loi du 31.07.09 M.B. 08.09.09
Projet de loi (transmis par le Sénat) Parlement de la Communauté Germanophone – Incompatibilités S 1225/1-2008/2009 C 2018/1-2008/2009 <i>Révision de la Constitution</i>	77	A – en commission le 23.06.09 ----- AM – en séance plénière le 02.07.09 A – en commission le 20.10.09	A – en séance plénière le 28.05.09 ----- AM – en séance plénière le 16.07.09	Procédure parlementaire terminée (3)

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi Infrastructure ferroviaire – Confirmation – Arrêtés royaux C 2035/1-2008/2009 <i>Infrastructure</i>	78	A – en commission le 17.06.09 A – en séance plénière le 02.07.09		Loi du 21.08.09 M.B. 14.09.09
Projet de loi Assurances – Services bancaires et d'investissement – Intermédiation C 2062/1-2008/2009 <i>Finances</i>	78	A – en commission le 01.07.09 A – en séance plénière le 09.07.09		Loi du 31.07.09 M.B. 08.09.09
Projet de loi Services d'administration générale Etat année 2007 – Règlement déf. budget C 2067/1-2008/2009 <i>Finances et Budget</i>	74	A – en commission le 07.10.09 A – en séance plénière le 22.10.09		

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi (transmis par le Sénat) Services de renseignement et de sécurité – Méthodes recueil des données S 1053/1-2008/2009 S 10.12.2008 C 2128/1-2008/2009 Propositions de loi (jointes) Suppression sûreté de l'Etat C 1023/1-2007/2008 Sources journalistiques – Services renseignements et sécurité – Protection C 1757/1-2008/2009	 77 78 78	D – en commission le 28.10.09	A – en séance plénière le 16.07.09	
<i>Justice</i> Projets de loi (jointes) Grippe – Cadre légal adéquat – Habilitation – Mesures adéquates C 2156/1-2008/2009 Dépenses 2009 – Deuxième ajustement section 25 santé publique C 2162/1-2008/2009	 78 74	A – en commission les 22.09 et 15.10.09 A – en séance plénière le 15.10.09	A – en séance plénière le 16.10.09	Loi du 16.10.09 M.B. 21.10.09
<i>Santé publique</i> Projet de loi Directives – TVA – Services – Fraude fiscale – Remboursement C 2157/1-2008/2009	 78	A – en commission le 07.10.09 A – en séance plénière le 22.10.09		
<i>Finances et Budget</i> Projet de loi Mesures fiscales et financières C 2170/1-2008/2009	 78	A – en commission le 07.10.09 A – en séance plénière le 22.10.09		

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi Dispositions diverses en matière de santé C 2172/1-2008/2009 <i>Santé publique</i>	78	A – en commission le 20.10.09 AM – en séance plénière le 22.10.09 ----- A – en commission le 27.10.09 A – en séance plénière le 12.11.09 A – en commission le 21.10.09		
Projet de loi Services de paiement – Directive 2007/64/CE C 2179/1-2008/2009 Proposition de résolution (jointe) Directive SEPA – Moyens de paiement – Chèque circulaire C 1850/1-2008/2009 <i>Economie</i>	78			
Projet de loi Activité de prestataire de services de paiement – Directive 2007/64/CE C 2182/1-2008/2009 <i>Finances et Budget</i>	78	A – en commission le 21.10.09		

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi Directive 2007/64/CE – Services de paiement – Action en cessation C 2183/1-2008/2009 <i>Finances et Budget</i>	77	A – en commission le 21.10.09 A – en séance plénière le 12.11.09		
Projet de loi Marché électricité – Transport produits gazeux – Confirmation divers AR C 2191/1-2008/2009 <i>Economie</i>	78	A – en commission le 27.10.09		
Projet de loi Jeux de hasard – Confirmation arrêté royal C 2192/1-2008/2009 <i>Justice</i>	78	A – en commission le 28.10.09		
Projet de loi Services de police – Commissionnement – Nomination C 2193/1-2008/2009 <i>Intérieur</i>	78	A – en commission le 10.11.09		
Projet de loi Code sociétés – Société privée à responsabilité limitée Starter C 2211/1-2009/2010 <i>Droit commercial et économique</i>	78	A – en commission le 27.10.09		

OBJET N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT : Commission de la Chambre	PROCÉDURE (1) ARTICLE CONST :	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	SÉNAT A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	Promulgation de la loi DATE DE LA LOI : DATE DE PUBLICATION :
Projet de loi Guichets-entreprises agréés - Directive 2006/123/CE – Le guichet unique C 2212/1-2009/2010 <i>Economie</i>	78	A – en commission le 28.10.09		

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (octobre 2007) <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	2,50
La Constitution belge – édition « cartonnée »	5,00
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
<input type="checkbox"/> L'irresponsabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'inviolabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> La Cour constitutionnelle (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50
<input type="checkbox"/> Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50
Information parlementaire			
<input type="checkbox"/> Liste d'adresses des députés composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions - relevé statistique des activités	2,50
<input type="checkbox"/> Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50
<input type="checkbox"/> Rapport annuel 2005-2006	2,50
<input type="checkbox"/> Règlement de la Chambre + Annexes (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00
<input type="checkbox"/> La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	1,20
Parlamentum Belgicum – Livre de photographies	4,00
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch, Chambre des représentants 2001 ; 182 pp.	5,00
« Le Parlement » (iconographie)	2,50
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle) - biographie	2,50
Brochure « Dessins satiriques »	2,00
Film DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> DVD	6,20
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00
Dépliants			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	gratuit
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	gratuit

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM _____

ADRESSE _____

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants
– 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.

PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

	BELGIQUE		ETRANGER	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
Compte rendu intégral définitif Chambre et Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	95,00 euro (2)	2,00 euro (3)	270,00 euro (2)	6,00 euro (3)
Bulletin des questions et réponses (bilingue) (version intégrale) Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (version raccourcie)	40,00 euro (2)	2,00 euro (3)	120,00 euro (2)	6,00 euro (3)
	20,00 euro	1,00 euro	60,00 euro	3,00 euro
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances-bilingue	15,00 euro	1,00 euro	45,00 euro	3,00 euro
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	15,00 euro	/	45,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre et Sénat (3) Chambre ou Sénat				
Informations et commandes pour les publications susmentionnées: Service Affaires générales – tél.: (02) 549 81 79 fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles» (IBAN BE41 0001 6584 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: <ul style="list-style-type: none"> – Nom et adresse complète du souscripteur – Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur – Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue) ➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis ➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié ➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA 				
Documents parlementaires de la Chambre Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques - numéros séparés Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés à 2,50 EUR: 0,75 EUR	BELGIQUE 0,0744 euro par page imprimée ÉTRANGER 0,0744 euro par page imprimée + frais de port	Informations et commandes: <u>Chambre des représentants</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants» Paiement dès réception du décompte		